

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et
des Sciences de Gestion

Mémoire de fin d'étude

En vue d'obtention du diplôme de MASTER
en Sciences Commerciales

Option : Finance

Thème :

*Choix des investissements et conditions d'octroi
de crédit d'investissement, cas de la banque CPA*

Encadré par :

D' SADAOUI Farid

Elaboré par :

M^r NAOURI Nacer

M^r SEDIKI Hakim

Devant le jury composé de :

D^r KHENNICHE Youcef, Président du jury

D^r BOUBEKEUR Mustapha, Examineur

D^r SADAOUI FARID, Directeur de recherche.

Promotion 2014-2015

Remerciements

Avant tout, Nous remercions DIEU, tout puissant, pour nous avoir aidés à effectuer ce travail.

Nous tenons à remercier et à exprimer notre profonde gratitude à Monsieur SADAoui Farid, notre promoteur d'avoir voulu diriger ce travail, tout en nous conseillant et en nous encourageant tout au long de nos recherches.

Egalement nous adressons nos vifs remerciements à Monsieur ALLEM .H, et M^{me} TOUNSI, responsables au niveau de l'agence CPA de Tizi-Ouzou qui ont mis tous les moyens pour réaliser ce travail et qui ont contribué énormément sur le cas pratique, aussi que l'ensemble de personnel de l'agence.

Nos remerciements s'adressent également aux **membres de jury** qui ont accepté de lire et d'évaluer ce mémoire.

Notre profonde reconnaissance aussi, à M^{elle} Rihani Sadia, pour son aide apportée pour concrétiser notre travail. Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

NACER & HAKIM

Je dédie ce travail,

A mes très chers parents, tous les mots du monde ne sauraient exprimer l'immense amour que je vous porte, ni la profonde gratitude que je vous témoigne pour tous les efforts et les sacrifices que vous n'avez jamais cessé de consentir pour mon instruction et mon bien être.

A la mémoire de mes grands-parents paternels « **baba Ahmed et yema Mina** ».

A mes grands-parents maternels « **Said et Fatma** » qui ont toujours été là pour moi, aucune dédicace ne saurait exprimer tout ce que je ressens pour vous. Je vous remercie infiniment.

A mon adorable frère **Farid [DIEGO]**

A mes chères sœurs **Melissa et Maya**

A mon binôme **Hakim** ainsi qu'à toute sa famille

A mes tantes et à mes oncles particulièrement "**Abdaslem et Zahia**"

A mes cousins et cousines, en particulier "**Kamel, Nabila, Abdannour et à la mémoire de "Malik"**

Je ne saurai terminer sans citer mes amis(es), **Bachir, Tarek, Khaled, Said, Hamza, Aziz, Lounes, Farid, Amine, Moussa, Abdou, Sadia, Dihia, Tassadit.**

« **Que dieu vous protège** »

NACER



Dédicaces

Je dédie ce travail à :

A mes parents. Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de
l'amour Dont ils ne cessent de me combler.

Que dieu leur procure bonne santé et longue vie.

A Mes sœurs

AMEL, OUARDIA, KAMELIA ET KENZA

A toute ma famille, et mes amis,

A mon binôme NACER et à toute sa famille.

Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour
que ce projet soit possible, je vous dis merci.

Que dieu vous protège

Hakim



SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS.....4

INTRODUCTION.....	4
<i>Section I : Généralités sur l'investissement.....</i>	<i>5</i>
<i>Section II : Les projets d'investissement.....</i>	<i>16</i>
<i>Section III : Les critères d'évaluation des projets d'investissement.....</i>	<i>22</i>
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	35

CHAPITRE II NOTION DU CREDIT.....36

INTRODUCTION.....	36
<i>Section I : Le risque du crédit.....</i>	<i>37</i>
<i>Section II : Les crédits d'investissement</i>	<i>43</i>
<i>Section III : Autres types de crédits octroyés par la banque.....</i>	<i>49</i>
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	54

CHAPITRE III : MONTAGE ; ETUDE ET GESTION D'UN DOSSIER DE CREDIT D'INVESTISSEMENT.....55

INTRODUCTION.....	55
<i>Section I : L'étude de la viabilité d'un projet.....</i>	<i>56</i>
<i>Section II : L'analyse de la rentabilité du projet.....</i>	<i>59</i>
<i>Section III : Etude d'un cas pratique.....</i>	<i>66</i>
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	79

CONCLUSION GENERALE.....80

BIBLIOGRAPHIE.....82

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

Introduction générale

1/ Problématique :

Dans son processus de développement, l'entreprise cherche à maximiser son profit quelque soit la nature de l'activité à laquelle elle appartient (agriculture, industrie ou service), elle investit dans des idées nouvelles et des nouvelles installations qui vont renforcer la croissance économique du pays et la prospérité du peuple d'où l'importance de la décision d'investissement.

De ce fait la décision d'investissement est une décision financière dans la mesure où la réalisation d'un projet d'investissement implique son financement et par conséquent une immobilisation des fonds.

En effet, quelque soit sa taille, dans la plupart des cas, l'entreprise ne peut pas se contenter de ses ressources propres pour satisfaire continuellement tous ces besoins de financement. Devant cette situation, elle devrait recourir aux ressources externes qui sont principalement le marché financier et la banque. Cela est d'autant plus valable dans une économie d'endettement, tel que l'économie algérienne, que la banque en tant que source de financement a toujours occupé (et occupe toujours) une place primordiale dans le financement des entreprises algériennes.

C'est, justement, pour ces raisons que la banque s'impose sur la scène économique comme partenaire incontournable et indispensable de par ses attributions d'intermédiaire agréé et plus particulièrement sa fonction d'établissement de crédit. C'est ainsi que s'illustre la relation entre la banque et l'entreprise.

Notre souci majeur est justement de nous intéresser à l'évaluation financière des projets ainsi que leur financement bancaire, étant donné leur importance dans la croissance économique et financière du pays.

Notre mémoire porte sur le choix des investissements, et conditions d'octroi des crédits d'investissement, ceci nous conduit à poser la question principale suivante : « **Quels sont les critères retenus par la banque dans le financement des investissements ?** ».

En clair, nous avons posé trois questions secondaires :

- Quel est le rôle des critères d'évaluation financière dans la prise de la décision d'investissement ?

- Quels sont les risques du crédit, et comment s'en prémunir ?
- Comment se fait l'étude d'un dossier de crédit ?

2/ Hypothèses du thème:

Pour répondre à ces diverses questions nous posons les hypothèses suivantes :

H1 : Les critères d'évaluation financière sont d'une importance capitale dans la décision d'investissement.

H2 : Les risques relatifs au crédit sont importants et nombreux d'où la nécessité de s'en prémunir.

H3 : L'opportunité du projet apparait de l'étude de dossier que la banque doit suivre a fin d'accorder le financement.

3/ Les raisons du choix du thème :

Nous avons choisi ce thème pour les motifs suivants :

A- Raisons objectives :

- Donner un aperçu sur l'évaluation financière des projets d'investissement
- Connaitre et exposer le rôle des banques dans la politique économique et financière du pays.

B- Raisons subjectives :

- Une relation très commode de ce thème avec notre spécialité.
- C'est un grand plaisir pour nous de traiter un sujet sur l'investissement ; car nous estimons que les recherches sur le sujet contribueront à améliorer notre expérience au travail.

4/ Objectifs et importance de l'étude :

Notre étude portera éventuellement sur le financement des investissements, celle-ci demande d'abord de déterminer l'opportunité et la faisabilité d'un projet d'investissement pour pouvoir prendre la bonne décision, et par la suite déterminer le rôle des banques dans le financement de ce dernier, et dans le financement de l'économie du pays.

5/ Limites de l'étude :

Malgré l'étude faite par le banquier le projet peut ne pas être rentable, en raison de Manque d'informations et de données présentées par le promoteur du projet à étudier.

6/ Travaux déjà effectués :

- AFGOUN. S ; le financement des investissements, problématique et perspective de développement ; mémoire de fin d'étude en vue d'obtention d'un diplôme d'étude supérieur de banque ; société interbancaire de formation ; 2004/2005.
- BERKAL. S ; les relations banques/ entreprises publiques : portées et limites ; mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de magister en gestion d'entreprise ; UMMTO ; 2011/2012.

7 / Méthodologie de recherche :

Dans notre travail de recherche portant sur « le choix des investissement et conditions d'octroi de crédit d'investissement », nous avons fait recours aux techniques documentaires dans le premier et le deuxième chapitre, ce qui nous a été très utile dans la définition des concepts de notre sujet et dans l'analyse du cas d'étude. Cette technique nous a permis d'exploiter des différents documents de nos prédécesseurs en vue de faciliter notre recherche.

La recherche documentaire nous a été d'une grande utilité dans la définition des concepts de base. Dans le troisième et dernier chapitre qui a traité un cas pratique, nous avons procédé par une méthode d'approche basée sur l'analyse statistico-financières des données fournies par la banque, notre lieu de stage pratique, c'est à proprement parlé, une méthode analytique.

8/ Structure de la recherche :

Notre plan de travail s'articule autour de trois chapitres, à savoir :

- Le premier chapitre exposera le concept général des investissements et des projets d'investissements à travers les définitions, les classifications, les caractéristiques, et les critères d'évaluation de ces derniers.
- Dans le deuxième chapitre, on expliquera la notion de crédit à travers la définition de la banque et du crédit et les risques et les garanties assorties ainsi que le crédit d'investissement et les différents crédits qui sont octroyés par la banque.
- Le troisième chapitre fera l'objet d'un cas pratique qui expliquera la démarche suivie par le banquier dans le cadre du montage, étude et gestion d'un dossier de crédit d'investissement.

Chapitre I

L'étude des investissements et des projets d'investissements

Introduction

Section1 : Généralités sur l'investissement.

Section2 : Les projets d'investissement.

Section3 : Les critères d'évaluation des projets d'investissement

Conclusion

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Introduction :

D'une part, l'investissement est une opération entraînant une affectation de ressources à un projet industriel ou financier dans l'espoir d'en retirer des flux de liquidités sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise.

D'autre part, il représente aussi la part de revenu qui n'est pas consommé et que l'on destine à augmenter le capital de production, en effet l'investissement constitue un pari dans l'avenir et qui est donc assorti d'un risque d'où la nécessité d'évaluer les projets d'investissements.

De ce fait, on pourra déduire que le but de l'évaluation financière consiste à veiller à la rentabilité des capitaux investis. L'évaluation financière apparaît ainsi comme une condition nécessaire à la réalisation et à la bonne gestion du projet. Elle est souvent conçue comme une sanction finale (le projet est intéressant à réaliser ou non).

Ce premier chapitre est fractionné en trois (03) sections :

- La première section est consacrée « au concept d'investissement ».
- La deuxième section aux « projets d'investissements ».
- La troisième aux « critères d'évaluation financière des projets d'investissement »

Section I : Généralité sur l'investissement

L'objectif de cette section est de donner un aperçu sur l'investissement. Nous exposerons les différentes définitions et types d'investissement selon certains critères de classification, et on mettra en évidence les caractéristiques des investissements.

1.1 Définitions de l'investissement

« Investir, c'est acquérir un bien dont on attend des avantages durables (services, argent, etc.) »¹

Un investissement est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise.

Investir revient, en effet, pour celui qui en décide à renoncer à une consommation immédiate pour accroître ses recettes futures. Bien entendu, le surcroît de recettes occasionné par cet investissement devra être suffisant pour assurer sa rentabilité prévisionnelle.

Plus exactement l'investissement se définit selon cinq approches :

- 1.1.1 Approche comptable¹** : l'investissement est constitué de tout bien, meuble ou immeuble, corporel ou incorporel acquis par l'entreprise destiné à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise.
- 1.1.2 Approche économique²** : tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui, dans l'espoir d'obtenir dans le futur, des résultats, certains étalés dans le temps, mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale.
- 1.1.3 Approche financière³** : l'investissement constitue toute dépense qui générera des revenus ou des économies sur une longue période et qui par conséquent « se remboursera » sur plusieurs années.
- 1.1.4 Approche gestionnaire³** : l'investissement génère le nouveau cash flow, il est nécessaire de hiérarchiser les divers projets possibles à partir d'un bilan global, définissant la rentabilité de chaque projet.
- 1.1.5 Approche stratégique⁴** : l'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise à son environnement.

Et comme synthèse, on peut dire que :

- L'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou améliorer son rendement.
- L'investissement s'évalue par la confrontation de dépenses certaines et des dépenses aléatoires.

¹ P, VIZZAVONA ; gestion financière ; édition Berti, 9^{ème} édition ; P393.

² Abdallah BOUGHABA ; Analyse et évaluation des projets ; édition Berti 1998, P8

³ J, MARGUERIM ; G, AUSSET ; choix des investissements ; édition Sedifor 1984 ; P34

⁴ Franck BANCEL ; ALBAN richard ; le choix d'investissement ; édition Economica ; 1995 ; P22.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

- L'investissement est aussi l'échange d'une somme présente et certaine contre l'espérance de revenus futurs qui s'échelonnent sur plusieurs périodes sachant que le risque apparaît comme une de ses caractéristiques fondamentales.

1.2 La classification des investissements :

De nombreuses classifications ont été proposées par différents auteurs. Il apparaît cependant utile de donner les différents modes de classement les plus fréquents.

1.2.1 Les investissements selon l'objet :

On distingue quatre types d'investissement

- *1.2.1.1 Les investissements de remplacement ou de maintien:*

« Ils sont destinés au renouvellement des équipements obsolètes afin de maintenir la capacité de production ou le niveau technique. L'évaluation du risque sur ce type d'investissement est relativement aisée ».⁵

- *1.2.1.2 Les investissements de modernisation ou de rationalisation :*

« Ils sont destinés à réduire les coûts de revient, à améliorer la productivité, la qualité du produit »⁴

- *1.2.1.3 Les investissements d'expansion ou de capacité :*

« Ils visent à accroître les capacités de production dans le cadre de produits existants ou de produits nouveaux. Ils peuvent également prendre la forme de l'acquisition d'une autre société en vue d'élargir son marché, de renforcer ses positions ou d'accéder à de nouveaux domaines »⁴

- *1.2.1.4 Les investissements stratégiques :⁶*

Ils comportent un aspect défensif ou offensif.

✓ *La stratégie défensive* : dans un marché stable repose sur des investissements de renouvellement et de productivité sans augmentation notable de la capacité de production.

Ces investissements sont généralement de faible montant en valeur absolue et se composent de matériels mobiles ou de machines outils. Mais si le marché est en croissance, la défense de la part du marché de l'entreprise conduit à une politique de type offensive.

✓ *La stratégie offensive* : repose sur l'augmentation de la capacité de production sur le territoire national ou à l'étranger (délocalisation). L'intégration du marché mondial modifie la répartition des capacités de production sur un espace plus large. La

^{(5) (6)} J, L, AMELON ; l'essentiel à connaître en gestion financière ; 3^{ème} édition Maxima ; 2002 ; p206-207.

⁷ P, CONSO ; F, Hemicif ; gestion financière de l'entreprise ; 10^{ème} édition Dunod ; paris 2002 ; P376.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

diversification par produit a les mêmes caractéristiques mais comporte la mise en œuvre d'une nouvelle technologie et par conséquent génèrent un niveau de risque plus élevé.

1.2.2 Les investissements selon la nature :

Il existe selon ce critère, trois (3) types d'investissements :

1.2.2.1 Les investissements corporels :

Ce sont des investissements matériels susceptibles de maintenir ou d'accroître le potentiel de production et peuvent être immobiliers (terrains, construction, etc.) ou mobiliers (machines, équipements, matériels de transport, etc.)⁷

*1.2.2.2 Les investissements incorporels :*⁸

Ce sont des investissements immatériels qui correspondent à l'acquisition de moyens non physiques de développement tels que le fonds de commerce, marques, brevets, logiciels, les dépenses pour formation du personnel, pour la publicité, les études ou la recherche. Leur part dans les dépenses (charges) d'investissement est de plus en plus importante.

1.2.2.3 Les investissements financiers :

De plus en plus nombreux aujourd'hui qui revêtent la forme :

- ✓ Le plus souvent de prêts à long terme ou de titres de participations (immobilisations financières).
- ✓ Parfois, de prêts à court terme, lorsqu'ils sont rattachés à des participations ou appelés à être renouvelés.

1.2.2.4 Les investissements en besoin en fond de roulement⁹ : (stocks, clients, fournisseurs, etc....)

1.2.3 Les investissements selon la finalité :

Selon ce critère, il existe deux types d'investissements :

1.2.3.1 Les investissements productifs

Ce sont les investissements dont la production est destinée à être vendue (commercialisée) sur le marché.

Parmi ces investissements, on distingue :

-Substitution aux importations

⁸ J, L, AMELON ; GF ; Op-Cit ; P206.

⁹ J, Teulie ; P, Topsacalian ; finance ; 2ème édition Vuibert ; Paris 97.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

- Modernisation de l'outil de production
- Mise en valeur des ressources naturelles
- Exportation

1.2.3.2 *Les investissements non directement productifs :*

Ce type d'investissement présente une difficulté de quantification des avantages financiers qu'il peut faire ; on distingue :

- Les investissements sociaux : santé, enseignement, éducation ...
- Les investissements d'infrastructures : routes, ponts, barrages
- les investissements d'appui à la production : formation, assistance, encadrement technique.

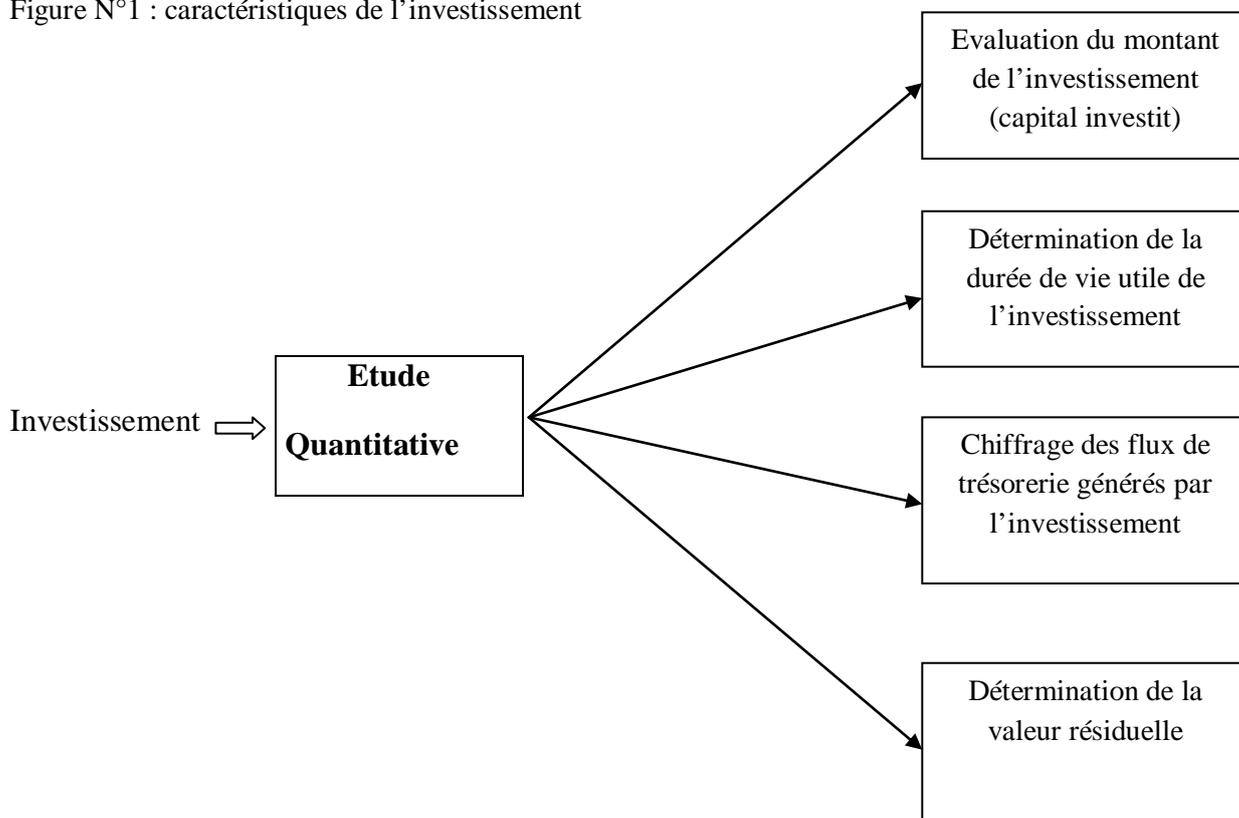
1.3 Les caractéristiques des investissements

Quelque soit sa nature, chaque investissement peut être caractérisé par :

- Le capital investi.
- La durée de vie
- Les flux de trésorerie générés par l'investissement
- La valeur résiduelle.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Figure N°1 : caractéristiques de l'investissement



Source : J, MARGUERIM ; G, AUSSET ; choix des investissements ; p50.

1.3.1 Le capital investi¹⁰ (cout de l'investissement I_0)

Ce sont les « dépenses » que doit supporter l'entreprise pour réaliser le projet.

Les dépenses d'investissement comprennent l'ensemble des coûts afférents à la réalisation de l'investissement. L'optique ici est strictement financière et non comptable.

Le recensement des dépenses doit être exhaustif, et ne peut se limiter uniquement à celles qui figureront en immobilisation au bilan. Ainsi, par exemple dans le cas d'un investissement corporel de type machine, la dépense comprendra :

- ✓ Le prix d'acquisition hors taxe (ou le coût de fabrication), l'ensemble des frais annexes (accessoires), (frais de douanes, frais de transport, dépenses d'installation, dépenses de montage, honoraires divers, frais d'actes, etc....)
- ✓ La TVA non récupérable (si l'entreprise a un droit de déduction inférieur a 100%),

¹⁰ J.L.AMELON, gestion financière, Op-Cit ; p209-300

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

- ✓ Le cas échéant, les frais de formation du personnel, de recherche,
- ✓ L'augmentation du besoin en fond de roulement induit par l'investissement. Ce dernier point, trop souvent négligé, doit être précisé.

Lorsque l'entreprise doit financer l'accroissement de son BFR (Besoin en Fond de Roulement) d'un coté des besoins de financement additionnels : stocks + créances d'exploitation (clients), de l'autre des ressources constitués par les fournisseurs (dettes d'exploitation). L'hypothèse retenue est celle d'un accroissement de BFR proportionnel au chiffre d'affaire.

On considère souvent que les sommes correspondantes à l'augmentation du BFR sont récupérées en fin d'opération.

Un investissement peut exiger après plusieurs années d'activité, des dépenses de renouvellement de certains appareils pour maintenir l'ensemble en activité. Dans ce cas, les dépenses attendues doivent être rattachées au projet initial lors de l'étude de rentabilité de ce dernier.¹¹

Exemple ¹² : Une entreprise a décidé d'acheter une machine dont le prix hors taxe s'élève a 80 000 DA, les frais de transport et d'installation sont évalués a 5 000 DA HT.

Taux de TVA : 17%

Pourcentage de la TVA récupéré : 80%

Augmentation du BFR estimé à 7 000 DA

Le « montant du capital investi » se calcule ainsi :

Prix d'achat FT de la machine	80 000 DA
Transport et installation	5 000 DA
TVA non récupérable [(80 000 + 5 000) x 17% x 20%]	2 890 DA
Augmentation du BFR	7 000 DA

Le capital investi = 94 890 DA

En conclusion

Le capital investi (I_0) = Prix d'achat net + \sum dépenses liées à cet achat

¹¹ P, CONSO; Op-Cit; P380.

¹² J. BARREAU ; J. Delahaye ; Gestion financière ; 10ème édition Dunod ; Paris2001; P300.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

1.3.2 La durée de vie du projet :

Un projet d'investissement se caractérise par une durée de vie. C'est une période sur laquelle le projet va effectivement générer une rentabilité. Mais, si elle est difficile à prévoir, on retient la durée d'amortissement.

En d'autres termes c'est la période durant laquelle on peut attendre des cash-flows nets.

Ce n'est pas la durée de vie comptable, mais la durée de vie utile de l'investissement qui doit constituer l'horizon temporel de l'étude du projet.

Cette variable doit être estimée avec rigueur. Toute erreur, dans un sens ou dans l'autre, pouvant, selon son amplitude, modifier la conclusion de l'étude.

1.3.3 Les flux de trésorerie générés par le projet :

1.3.3.1 Notion de cash-flow (ou flux de liquidité) :

On entend par flux de liquidité tous les mouvements en encaissements et décaissements (flux explicites), mais aussi toutes les pertes d'encaissement et économies de décaissement (flux implicites) se rapportant à un projet.

Un flux explicite est par exemple, une augmentation du chiffre d'affaire (investissement d'expansion).

Un flux implicite est une économie de dépense de fonctionnement (investissement de modernisation).

Tous les flux associés au projet, à l'exception de ceux liés au financement, doivent être pris en considération.¹³

Ces rentrées d'argent ou économies sont, traditionnellement, désignées par le terme de « Cash-flow ».¹⁴

$$\text{Cash-flow} = \{\text{recettes imputables au projet}\} - \{\text{dépenses imputables au projet}\}$$

$$\text{Cash-flow} = \text{Economies réalisées imputables au projet}$$

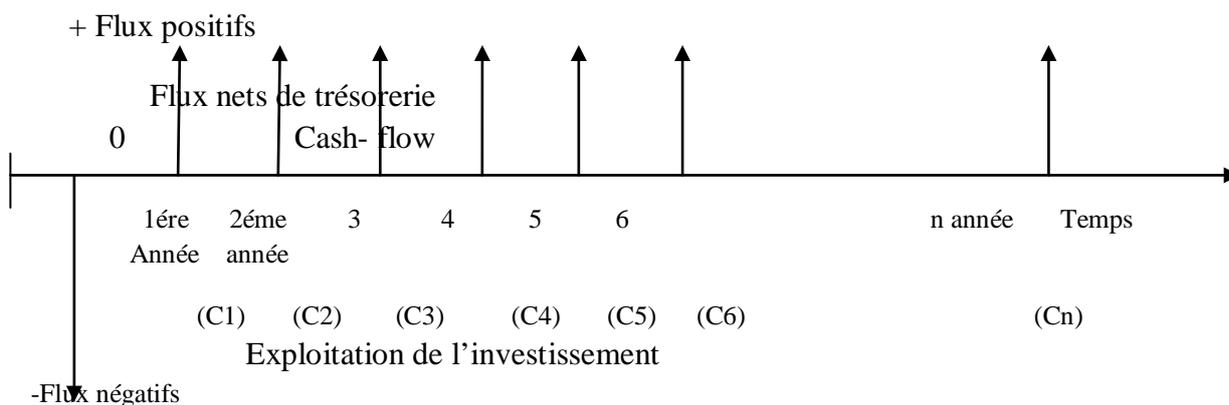
Ces flux sont schématisés sur cette figure :

¹³ J, TEULIE ; Finance ; Op-Cit ; P103-104

¹⁴ J, BARREAU ; J, DELAHAYE ; Op-Cit ; P322 – 323 – 324.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Figure N°2: cash-flow nets



Identification des flux de l'investissement

Source : J, TEULIE, P, TOPSACALIAN ; finance, 2ème édition Vuibert ; Paris 97.

Les flèches en dessous de l'axe du temps représentent des décaissements, les flèches au dessus des encaissements. Par convention, comme on se situe dans contexte de long terme, les flux sont considérés comme nés en fin de période. Ainsi, le chiffre d'affaires de la période 1 est considéré comme né en fin de période 1. Sans autre précision, une période correspond à une année.

1.3.3.2 Evaluation des cash-flows :

L'évaluation des cash-flows est extrêmement délicate en raison de l'incertitude qui s'attache à leur prévision.

La plupart des éléments constitutifs des cash-flows (chiffre d'affaire, cout, impôt sur les bénéfices) sont évalués prévisionnellement.

L'impôt sur les bénéfices fait partie des dépenses imputables au projet.

Le calcul des cash-flows doit se faire indépendamment du mode de financement envisagé pour le projet.

Dans la mesure où l'on admet qu'il a identité entre les recettes et chiffre d'affaire d'une part, et entre charge décaissables et dépenses d'autre part, on peut écrire :

$\text{Résultat net} = \text{chiffre d'affaire} - \text{charges décaissables}$
$\text{Résultat net} = \text{chiffre d'affaire} - \{ \text{charges décaissables} + \text{dotations (amortissement)} \}$
$\text{Cash-flow} = \text{résultat net} + \text{dotations (amortissements)}$

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Exemple :

Soit un projet d'investissement comportant des matériels d'une valeur hors taxe de 160 000 DA amortissables linéairement sur 5 ans.

La TVA est totalement récupérée.

L'augmentation du BFR est estimée à 20 000 DA.

Les prévisions d'exploitation relatives à ce projet sont données ici en milliers de dinars.

Année	1	2	3	4	5
Chiffre d'affaire	210	240	267	216	189
Charges variables	100	120	130	110	94

Les charges fixes, hors amortissements, ont été évaluées à 44 (m DA) net sont supposées rester à ce niveau pendant les 5 ans.

Amortissement annuel = $160 / 5 = 32$ m DA

Tableau N°1 : détermination des cash-flows

Années	1	2	3	4	5
Chiffre d'affaire (1)	210	240	267	216	189
Charges variables (2)	100	120	130	110	94
Charges fixes hors amortissements (3)	44	44	44	44	44
Amortissement (4)	32	32	32	32	32
Résultat avant impôt (5) [1] - [(2) + (3) + (4)]	34	44	61	30	19
Impôt (à 33%) (6) [(5) x 0.33333...]	11,33	14,33	20,33	10	6,33
Résultat net (7) [(5) - (6)]	22,67	29,33	40,67	20	12,67
Cash-flow= chiffre d'affaire – charges décaissables [(1)] – [2+3+6]	54,67	61,33	62,67	52	44,67
Cash-flow = résultat net + amortissement = (4) +(5)	54,67	61,33	62,67	52	44,67

Source : J, BARREAU, Op-Cit ; P324.

On constate que les 2 formules de calcul des cash-flows conduisent aux mêmes résultats. La deuxième est cependant plus rapide.

Le dernier cash- flow doit être majoré de 20 m DA en raison de la récupération de la somme investie dans le BFR.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Remarque

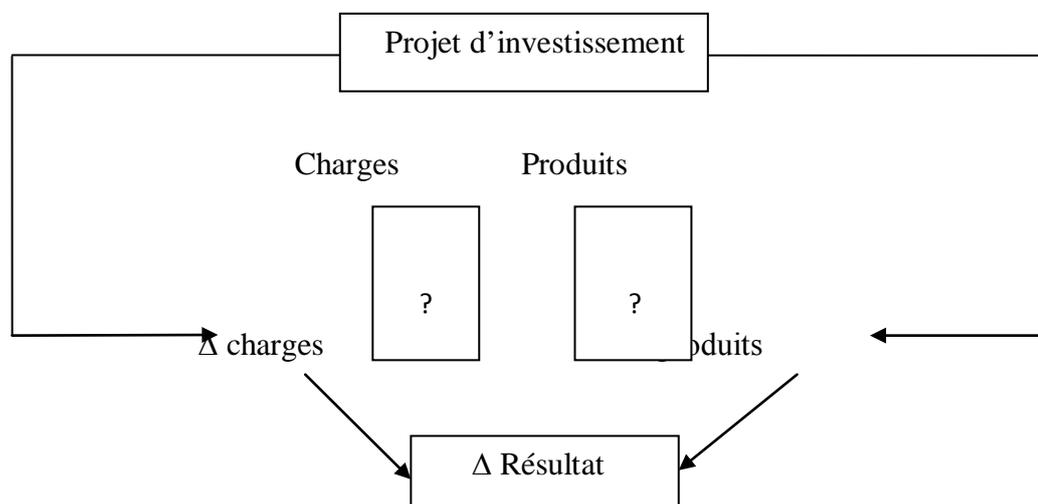
Lorsque l'entreprise accorde des crédits à ses clients et /ou obtient des crédits de ses fournisseurs, des décalages interviennent dans les rentrées et les sorties des fonds. En conséquence, il n'y a pas identité entre chiffre d'affaire et recettes, charges décaissables et dépenses. Donc les deux expressions du cash-flow :

$$\text{CF} = \text{résultat net} + \text{dotations} \quad (1)$$

$$\text{CF} = \text{recette} - \text{dépenses} \quad (2)$$

Ne sont pas équivalentes et la deuxième rend mieux compte de la réalité que la première.

Figure N° 3 chiffrage des coûts et des recettes liés au projet



Tout projet dont « Δ résultat = perte » est éliminé.

Source : J, MARGUERIM ; G, AUSSET ; Op-Cit ; p53

1.3.4 La valeur résiduelle :¹⁵

Il est incontestable qu'à l'issue de leur utilisation normale, certains investissements ont encore une valeur vénale résiduelle.

Plus la durée de vie est longue, plus il est difficile de prévoir quelle pourra être cette valeur.

Il faut être extrêmement prudent et ne prendre en considération la valeur résiduelle que pour un montant d'ailleurs modeste en tenant compte de l'incidence fiscale de la session.

¹⁵ P, CONSO ; Op-Cit ; P381

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

La valeur résiduelle peut être nulle ou même négative (frais de démontage). Elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement.

L'évolution de la valeur résiduelle peut permettre de déterminer la durée de vie économique optimale.

Cette valeur constitue un revenu supplémentaire qui s'ajoute au flux de revenu de dernière année d'exploitation.

Pour l'estimer, on suppose l'arrêt de l'exploitation de l'investissement à la fin de la durée de vie.

Elle comprend :

- La valeur de revente après impôts des immobilisations.
- Récupération des besoins en fond de roulement investis dans l'activité.

En général, sa formule est la suivante :

$$\mathbf{VR = coût de l'investissement (capital investi) - \sum des amortissements pratiqués}$$

Cette section nous a permis de cerner les différentes définitions et types d'investissement, et à identifier les caractéristiques de ce dernier.

Nous passerons à la seconde section qui traitera les projets d'investissement.

Section2 : Les projets d'investissement

La décision d'investissement est une décision de nature stratégique, et à ce titre, elle engage l'avenir de l'entreprise. Une mauvaise orientation peut condamner la survie de la société. C'est pour quoi des outils d'aide à la décision basés sur l'application de techniques quantitatives sont proposées afin de permettre une meilleure évaluation de la décision d'investissement.

Cette section est consacrée spécialement aux «projets d'investissement » qui représentent le moteur de toute entreprise, étant donné leur importance dans la croissance économique.

2.1 Définition d'un projet :

« On entend par projet aussi bien l'acquisition d'un bien que la réalisation d'un ensemble complexe.

Dans ce cas comme dans l'autre, le projet d'investissement est donc un programme complet d'actions impliquant l'acquisition et l'exploitation d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières »¹⁶

« Un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisations permettant de réaliser ou de développer une activité (ou un objectif) donnée. Dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on attend des avantages futurs »¹⁷

« Un projet d'investissement est un programme complet et autonome d'actions impliquant l'acquisition et l'exploitation d'immobilisations corporelles ou incorporelles »¹⁸

Parmi toutes ces définitions, nous retiendrons une qui le mérite d'insister sur le caractère global et relativement autonome que doit présenter un projet.

« Il s'agit d'un ensemble complet d'activités et d'opérations qui consomment des ressources limitées (telles que main d'œuvre, devise, etc.) et dont on (on = certains individus, groupes ou classes sociales ou la collectivité entière) attend des revenus ou autres avantages monétaires ou non monétaire ».¹⁹

2.2 Les étapes d'élaboration d'un projet d'investissement

La préparation d'un projet d'investissement exige une série d'étapes nécessaire, car chaque projet doit être approfondi et clairement explicité.

Les étapes sont en principe au nombre de cinq :

¹⁶ J, TEULIE ; P, TOPSACALIAN ; Op-Cit ; P 100

¹⁷ R, HOUDAYER ; évaluation financière des projets ; édition Economica ; Paris 93 ; P13

¹⁸ R, HERLINE ; investissement : sélection et finance ; édition J-DELMAS ; Paris ; P36

¹⁹ A, BUSSERY ; évaluation et choix des projets d'investissement ; édition Economica 95 ; P1

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

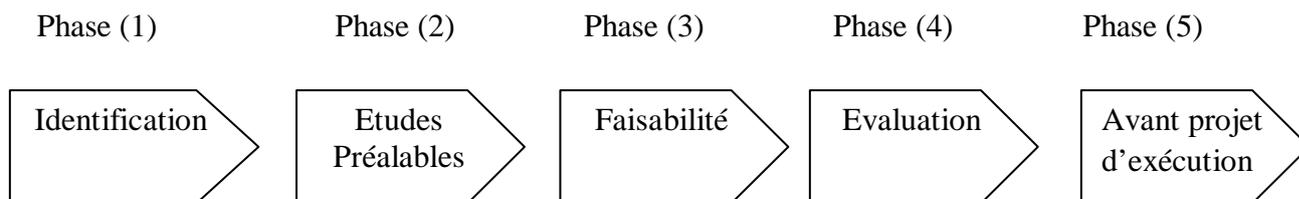


Figure N°4: Les étapes de réalisation d'un projet d'investissement

2.2.1 Etape d'identification²⁰ :

Elle correspond à la première maturation de l'idée de projet ; on y fait l'analyse des besoins ou du marché.

Le diagnostic d'une situation qui pose le ou les problèmes dominant ainsi que le ou les facteurs limitants.

A la lumière des innovations possibles, elle dégage les premières esquisses de solution.

L'un de ses objectifs est enfin de susciter le financement de l'étude de faisabilité dont définit le contenu.

De façon générale, le projet est donc localisé et grossièrement dimensionné.

Les différentes options technico-économiques doivent être énoncées et la cohérence de l'ensemble vérifiée. Les paramètres clés sont estimés sommairement (mais non justifiés).

Exemple : pour un projet hydro-agricole, «l'identification» correspond approximativement à l'analyse des besoins et problèmes permettant la définition du premier schéma d'aménagement :

- ✓ Ressources en terre et en eau
- ✓ Moyens technique nécessaire pour leurs mobilisations (ouvrages, équipements, etc.)

2.2.2 étape d'études préalables²¹

Dans ces études, il est intéressant de distinguer :

- l'étude de la situation de référence (situation actuelle sans projet)
- les actions à entreprendre à partir de la situation de référence et des objectifs visés

Le projet exprime alors la volonté et les moyens de combler l'écart entre ces deux éléments (situation de référence et des objectifs identifiés).

Ce point de vue est relativement proche de celui de la planification d'entreprise.

²⁰ A ; BUSSERY ; Op-Cit ; P2

²¹ R, HOUDAYER ; Op-Cit ; P 29-30

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Cette distinction est très importante pour pouvoir mener une véritable étude différentielle des performances, et donc aussi de la pertinence du projet.

Dans le cadre général des projets, il comportera d'analyser notamment les relations avec l'environnement, c'est-à-dire :

- l'étude des différents partenaires et concurrents,
- l'état de la législation,
- les moyens matériels et humains disponibles.

Sans rentrer dans les détails, nous indiquerons les grandes lignes d'études pour un projet de création d'un produit nouveau.

- Recherches des concepts de produits (aide à la conception et à la vérification de la véracité du produit),
- Tests de produit (à l'aide à la mise au point du produit) : goûts ou utilisation, conditionnement, prix,
- Etudes de marché proprement dites (qui va consommer?) : profil de clientèle, comportement d'achat,
- Etude de distribution (comment vendre et ou ?).

2.2.3 Etape de faisabilité (de formation, de planification) :

Il est possible de distinguer :

✓ *La perfectibilité (ou pré faisabilité)*²² donne souvent lieu à un rapport intermédiaire qui permettra de faire le point avec les décideurs sur les variantes à évaluer. Elle permet notamment de poser des questions essentielles.

Il faudra donc tester la validité financière et économique et extraire la meilleure solution. Elle est centrée sur l'examen non détaillée des possibilités techniques envisageables.

✓ *La factibilité (ou faisabilité)* : on entend par étude de faisabilité, l'ensemble des choix et prévisions qui sont établis afin de ce prononcer sur un projet d'investissement donné ou la décision d'investissement dans le cadre des dépenses prévisionnelles et recettes (directes et indirectes).

Elle est caractérisée par l'étude approfondie de quelques solutions.

Elle vise à prouver que les choix techniques et économique sont variables (faisables) et qu'ils sont les meilleurs (optimisation)

Dans le cas contraire, l'étude des solutions mieux adaptées ou bien recommander l'abandon du projet.

²² R, HOUDAYER ; Op-Cit ; P29-30

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

✓ *La faisabilité détaillée*²³ : elle est très importante et utile, ses conclusions peuvent déboucher sur la décision d'investir ou non. Les projets doivent être étudiés sous les aspects commerciaux, humain technique, juridique, fiscal et financier. Il est donc important que ces différents aspects soient étudiés par des responsables des différentes fonctions de l'entreprise.

- **L'étude commerciale (étude de marché)**

L'étude commerciale est primordiale et la plus importante.

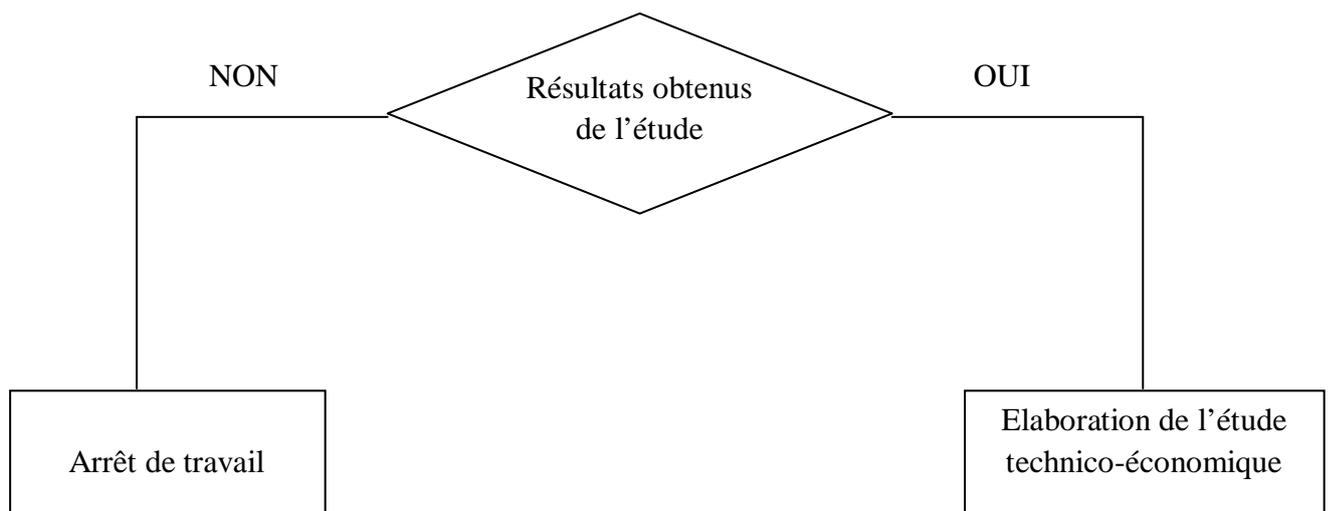
Il est nécessaire de déterminer :

- Le marché, son taux de croissance.
- La part du marché que l'entreprise désire acquérir.
- Le prix de vente.
- La politique de distribution.
- La force de vente et la politique de communication.
- Les délais de paiement

Il est nécessaire aussi de tenir compte des contraintes externes :

- Limitation des ressources.
- Des concurrents (existants et à venir)
- De la réglementation

Figure N°5 : Résultats obtenus de l'étude de marché



Source : M, FLEURIENT ; pouvoir et finance d'entreprise ; édition Dalloz-paris, P198.

²³ N, GUEDJ ; finance d'entreprise, édition d'organisation, 1997 ; P275-276

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Les paramètres sommairement estimés lors de l'identification doivent être justifiés.

Elle (l'identification) approfondit par conséquent les données de l'étude précédente et justifie techniquement et économiquement la solution proposée. Après discussion des autres solutions possibles c'est le stade de choix et de sa justification. Elle est considérée comme base de la prise de décision pour le lancement d'un projet comme, par exemple, l'achat de terrains ou de constructions immobilières.

On peut résumer son «champ d'application» comme suit.²⁴

- ✓ Initialisation de nouveaux projets (déterminer les dépenses et recettes prévisionnelles et procéder à leur comparaison).
- ✓ Extension de l'investissement (création de nouvelles lignes de productions).
- ✓ Augmentation de la capacité de production (acquisition de nouveaux équipements).
- ✓ Changement et substitution (changement de machines ou d'équipement).

• **l'étude technico-économique :**

Elle repose sur les résultats de l'étude de marché. On doit étudier les différentes solutions techniques susceptibles de répondre au problème posé.

Pour chacune des solutions on doit :

- ✓ Quantifier les investissements nécessaires.
- ✓ Indiquer les délais d'acquisition et de construction.
- ✓ Indiquer les coûts d'exploitations.
- ✓ Indiquer les durées de vie des investissements.

• **l'étude humaine :**

On doit déterminer :

- ✓ Les besoins en personnel, tant au niveau de la qualification qu'au niveau du nombre.
- ✓ Les formations nécessaires.
- ✓ Les risques de réaction défavorables face au sujet.

• **l'étude fiscale et juridique :**

Les services fiscaux de l'entreprise feront l'inventaire de tous les avantages dont pourrait bénéficier l'entreprise en matière d'amortissement, de TVA, de taux d'imposition. Mais aussi, des dispositions légales contraignantes ou favorables :

- ✓ Disposition d'ordre écologique.
- ✓ Subvention possibles.

• **l'étude financière :**

²⁴ G, DEFOSSE ; la gestion financière des entreprises ; édition presses Universitaires de France-Paris ; P 120

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Elle se définit comme les moyens financiers adéquats à mettre en œuvre par l'investissement, l'analyse et la recherche d'un financement optimale. Pour cela nous déterminerons :

✓ Les sources de financement utilisées pour couvrir les besoins d'un projet. Ces sources se répartissent comme suit :

- 1- Les fonds propres
- 2- Les fonds externes dont l'échéancier est différé
- 3- Les dettes à court terme (DCT) représentées essentiellement par les assurances.
- 4- Les dettes à moyen et long terme (DMLT) composées surtout d'actions d'obligation et de crédit.

- ✓ Les conditions du taux sur le marché financier,
- ✓ Capacité d'endettement de l'entreprise,
- ✓ La stratégie de financement que l'entreprise veut adopter.

Ces différentes études ne doivent pas durer trop longtemps au risque de rendre la décision d'investissement inutile à cause de l'évolution rapide du marché.

2.2.4 Etape d'évaluation :²⁵

Elle est effectuée par l'organisation chargée du financement du projet. Elle vérifie l'étude de faisabilité afin de préparer la prise de décision. Elle prévoit les bénéfices du projet en utilisant tous les critères d'évaluation (VAN, TRI, délai de récupération) et cela suivant la méthode établie et choisie par l'entreprise.

2.2.5 Etape de l'avant projet d'exécution :²⁶

Enfin, elle prévoit la réalisation pratique :

Spécialisation détaillée des moyens de toute nature à mettre en œuvre, évaluation plus précise de leur coût (d'autant plus que les délais entre l'étude de faisabilité et le projet d'exécution peuvent avoir entraîné des hausses des prix significatifs prévus ou imprévus).

Cette étude doit s'accompagner d'un planning détaillé de réalisation des travaux s'appuyant, le cas échéant, sur un schéma d'ordonnement.

Elle comprend enfin la préparation et le lancement de dossiers d'appel d'offre (ou la préparation d'un cahier de charge s'il s'agit d'un contrat de gré à gré), le dépouillement des appels d'offre ainsi que le choix des entrepreneurs.

²⁵ A, Bussery; Op-Cit; P4, P5.

²⁶ A, DAYAN ; manuel de gestion ; 2eme édition Ellipses ; P148

Section3 : Les critères d'évaluation des projets d'investissement :

L'évaluation financière est la phase de l'étude d'un projet qui permet d'analyser la viabilité du projet. Elle consiste à valoriser les flux résultants des études précédentes pour déterminer la rentabilité et le financement de projet.

3.1 Le concept d'actualisation :

Nous avons déjà vu que tout investissement est un échange entre des dépenses immédiates, ou proches, et des recettes futures. Le choix entre plusieurs investissements revient donc à comparer plusieurs échéanciers de recettes nettes. Ce choix ne pourra être résolu que si l'on peut « classer » ces échéanciers par ordre, par préférence dans certains cas, le choix sera facile, dans d'autres, il sera plus difficile si les recettes nettes sont dans un ordre différent pour les périodes de temps différents.

Pour contourner cette difficulté, il faut recourir à l'actualisation. L'actualisation postule qu'une somme d'argent disponible immédiatement est préférable à une somme d'argent de même montant disponible plus tard.

S'il a un dinar aujourd'hui, il va le placer et il disposera de $1(1+t)$ au bout d'un an, «t» étant un taux d'intérêt bancaire espéré annuel (un taux dit d'actualisation, qui prend en compte non seulement l'intérêt bancaire mais également les risques associés au projet, ce sera donc un taux de base plus une prime de risque).

L'actualisation au taux permet de comparer des recettes et des dépenses échelonnées sur une longue période de temps. On pourra grâce à elle définir un ordre de préférence entre plusieurs échéanciers en retenant, selon le cas celui qui a la valeur actuelle la plus élevée ou la plus faible soit qu'il s'agit de recettes ou de dépenses.²⁷

Pour les modalités pratiques de calcul d'une valeur actualisée, on utilisera : le coefficient d'actualisation qui permet de rendre comparable des valeurs prévisionnelles affectées à ce coefficient à la date de l'étude, la formule est la suivante :

$$A= 1 (1+i)^{-n} \quad (n : \text{nombre d'année}).$$

Le taux d'actualisation :²⁸

Le choix d'un taux d'actualisation est déterminant :

Un taux élevé correspond une valeur actualisé d'autant plus réduite qu'elle est éloignée dans le temps.

Les taux d'actualisation peu élevés favorisent la réalisation d'infrastructures coûteuses à faible rendement alors que les forts taux d'actualisation privilégient les projets à rendement immédiat.

²⁷ J, Fraix; Manuel d'évaluation des projets industriels; P229.

²⁸ A, DAYAN; Op-Cit; P152.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Il s'agit par conséquent d'un exercice qui n'est pas neutre et peut conduire à des décisions de réalisation ou rejet d'investissement.

Il faudra alors s'interroger sur l'utilisation possible du capital investi :

- Le taux d'actualisation ne peut pas descendre en dessous d'un certain plancher correspondant au taux minimum de rentabilité exigé par l'entreprise.
- Si le projet est réalisé totalement ou partiellement par emprunt, l'investissement peut être intéressant dans la mesure où la VAN au taux d'emprunt demeure positive.
- Si l'investissement est réalisé sur fonds propres, il peut être intéressant dans la mesure où la VAN est positive pour le taux d'intérêt auquel auraient pu être placés ces fonds.
- Le taux plancher peut être majoré ensuite en tenant compte de la rentabilité de la branche dans laquelle l'investissement est réalisé.
- Enfin, le taux plancher peut aussi être majoré d'une prime attaché à l'investissement.

3.2 Méthodes de détermination de la rentabilité d'un projet :

Pour déterminer la rentabilité d'un projet, plusieurs méthodes peuvent être utilisées. Nous citons principalement :

- a- La valeur actuelle nette (VAN).
- b- L'indice de profitabilité (IP).
- c- Le taux interne de rentabilité (TIR).
- d- Les délais de récupération.

3.2.1 La valeur actuelle nette (VAN) :²⁹

3.2.1.1 Définition :

La valeur actuelle nette est l'instrument d'analyse de la valeur d'un projet d'investissement, elle consiste à comparer la dépense initiale (I_0) et les flux nets de trésorerie (Cash-flow) pendant une durée de vie de l'investissement (notée N). Elle est appelée aussi « Le revenu actualisé », « bénéfice actualisé ».

Soit un projet dont :

- I_0 : La dépense initiale d'investissement.
- $R_1, R_2, R_3, \dots, R_n$: Les recettes tirées du projet au cours des années 1, 2, 3, n.
- $D_1, D_2, D_3, \dots, D_n$: Les dépenses d'exploitation du projet au cours des années 1, 2, 3, n.

On appelle la valeur actuelle nette du projet la quantité définie comme suit :

$$VAN = (R_1 - D_1) (1+i)^{-1} + (R_2 - D_2) (1+i)^{-2} + (R_3 - D_3) (1+i)^{-3} + \dots + (R_n - D_n) (1+i)^{-n} - I_0.$$

Tel que " i " est le taux d'actualisation annuel.

²⁹ Jacques Fraix ; Op-Cit ; Pages 231-235

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Recettes – Dépenses = Cash Flow (CF).

Donc :

$$VAN = CF (1+i)^{-1} + CF (1+i)^{-2} + CF (1+i)^{-3} + \dots + CF (1+i)^{-n} - I_0$$

D'où

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF_t (1+i)^{-t} - I_0$$

Tel que :

“ i ” est le taux d'actualisation

CF: cash-flow

t : durée de vie du projet

I_0 : Dépense initiale.

- VAN positive correspond à un projet dont le taux de rentabilité est supérieur à celui du marché financier, et la valeur actuelle nette est le surplus de résultat par rapport à la rémunération attendus par les investisseurs, c'est-à-dire que le projet est porteur de gain, il accroît la richesse à l'investisseur, donc il doit être réalisé.

- VAN négative correspond à un projet dans le taux de rentabilité prévisionnel du projet est insuffisant, l'investisseur essaye plus de ressources qu'il ne permet d'en créer, et le projet doit être refusé.

- VAN égale à zéro correspond à un taux de rentabilité égal à celui du marché et son résultat économique attendu est strictement égal à la rémunération des capitaux engagés, ainsi le projet est aussi acceptable.

3.2.1.2 Exemple d'application :

Les flux des projets A, B, C, sont les suivants :

Projet Année	A	B	C
0	- 1000	-1000	-1000
1	100	100	400
2	200	200	400
3	200	300	400
4	400	400	400
5	400	1500	400

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Le taux d'actualisation est de 10%

-Calcul de la VAN

✓ **Pour le projet A :**

$$\begin{aligned}VAN_A &= \sum_{t=1}^5 CF_t (1+i)^{-t} - I_0 \\ &= 100(1,1)^{-1} + 200(1,1)^{-2} + 200(1,1)^{-3} + 400(1,1)^{-4} + 400(1,1)^{-5} - 1000 \\ &= 928,04 - 1000 = -71,96\end{aligned}$$

$VAN_A = -71,96$

✓ **Pour le projet B :**

$$\begin{aligned}VAN_B &= \sum_{t=1}^5 CF_t (1+i)^{-t} - I_0 \\ &= 100(1,1)^{-1} + 200(1,1)^{-2} + 300(1,1)^{-3} + 400(1,1)^{-4} + 1500(1,1)^{-5} - 1000 \\ &= 1636,18 - 1000 = +636,18.\end{aligned}$$

$VAN_B = +636,18$

✓ **Pour le projet C :**

$$\begin{aligned}VAN_C &= \sum_{t=1}^5 CF_t (1+i)^{-t} - I_0 \\ &= 400(1,1)^{-1} + 400(1,1)^{-2} + 400(1,1)^{-3} + 400(1,1)^{-4} + 400(1,1)^{-5} - 1000 \\ &= 1516,31 - 1000 = +516,31\end{aligned}$$

$VAN_C = +516,31$

$VAN > 0$ signifie que l'investissement est rentable.

$VAN < 0$ Signifie que l'investissement n'est pas rentable.

Le critère de VAN sert donc le critère de rejet et de sélection.

1. **Le critère de rejet :** tout projet pour lequel la VAN est négative est rejeté (VAN de projet A = -71.96 est donc Rejeté).

2. **Le critère de sélection :** entre deux projets concurrents on retient celui dont la VAN est la plus grande à condition que les deux VAN des deux projets soient positives (dans l'exemple précédant la VAN du projet B est supérieur de la VAN du projet C,

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

(+636,18 > +516,13), donc on va choisir le projet B).

Dans la mesure où il n'y a pas de contraintes budgétaire, si plusieurs projets sont techniquement possibles, on réalisera tous ceux qui ont une valeur actuelle nette positive donc on va choisir les deux projets B et C dont les VAN : ($VAN_B = +636,18$ et $VAN_C = +516,31$).

3.2.1.3 Les avantages de la VAN :³⁰

❖ Sur le plan du concept :

- Il intègre l'étalement dans le temps, par le biais de l'actualisation, des flux de trésorerie nets engendrés par le projet.
- Il adopte comme hypothèse implicite qu'une part des flux de trésorerie nets dégagés par le projet au cours de son exploitation est réinvestie au taux d'actualisation.

❖ Sur le plan de la mise en œuvre :

- La VAN est facile à calculer dès qu'on connaît les flux de trésorerie nets et le taux d'actualisation. Aucune difficulté de calcul ou d'interprétation n'existe ici.

3.2.1.4 Les inconvénients de la VAN :³¹

❖ Sur le plan de la mise en œuvre :

- Le critère de la VAN est sensible à la quantité de l'estimation du taux d'actualisation.
- Il est admis et appliqué difficilement par les responsables opérationnels des entreprises qui sont généralement plus sensible à la notion de résultat net comptable qu'à celle des flux de trésorerie nets.

❖ Sur le plan d'interprétation :

- Le critère est plus malaisé à interpréter que tout critère exprimé en taux.
- Le critère n'intègre pas toutes les dimensions d'une décision de choix d'investissement.

³⁰ Jacques Fraix ; Op-Cit ; Page241.

³¹ Jack Fraix ; Op-Cit ; Page241.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

3.2.2 L'indice de profitabilité (IP) :³²

L'indice de profitabilité (rentabilité) se définit comme le rapport entre la valeur et le montant initial actualisé de l'ensemble des flux de revenus attendus du projet et le montant initial de l'investissement.

En règle générale, ce critère est présenté sous forme d'une phrase : « pour un dinar d'investissement, je dégage I_p DA de gains actualisés »³³

Formulation : l'indice de profitabilité est un simple aménagement de la méthode de la VAN, il peut être représenté par l'équation suivante :

$$IP = \frac{\sum_{t=1}^n CF (1+i)^{-t}}{I_0}$$

IP > 1 → le projet est rentable.

IP < 1 → le projet n'est pas rentable.

Selon ce critère, tout projet devient acceptable lorsque le montant de l'indice devient supérieur à 1, c'est-à-dire dès que la VAN par unité monétaire investie devient positive. A priori, l'indice de rentabilité aboutit au même résultat que le critère de la VAN. Par ailleurs, il permet un classement des projets par ordre de rentabilité décroissante. Cependant, il ne sélectionne pas forcément le même projet que la VAN lorsqu'il s'agit de choisir un projet parmi un ensemble d'investissement exclusifs les uns des autres.

- Exemple :

Reprenant l'exemple précédant des trois projets A, B et C :

$$IP = \frac{\sum_{t=1}^n CFNA}{I_0}$$

³² Jack Fraix ; Op-Cit ; Page 263.

³³ N, MOURGUES ; le choix des investissements, édition Economica ; 1994 ; P36.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Projet Désignation	A	B	C
$\sum CFNA$	928,04	1636,18	1516,31
I_0	1000	1000	1000
Indices de profitabilité	$= \frac{928,04}{1000}$	$= \frac{1636,18}{1000}$	$= \frac{1516,31}{1000}$
	= 0,93	= 1,64	= 1,52

Interprétation :

L'indice de profitabilité nous oriente dans le choix d'investissement de la façon suivante :

✓ **Pour le projet A :**

$IP_A < 1$ dans ce cas le montant des cash-flows générés par le projet n'arrive même pas à couvrir le coût d'investissement initial donc le projet A n'est pas rentable ($IP=0,93$).

✓ **Pour les projets B et C :**

IP des deux projets sont supérieurs à 1 : donc les projets sont rentables, ce qui signifie que le montant des cash-flows générés par l'investissement peut couvrir le coût d'investissement plus un excédent positif. ($IP_B=1,64$ et $IP_C= 1,52$).

Le projet B est plus rentable que le projet C parce qu'il a une rentabilité de 0.64 DA par 1DA investi par contre le projet C à une rentabilité de 0.52DA par 1 DA investi.

3.2.3 Le taux interne de rentabilité (TIR) :

3.2.3.1 Définition :

Le taux interne de rentabilité (TRI) est par définition un taux d'actualisation particulier de l'ensemble des flux de liquidité d'un projet : c'est le taux d'actualisation tel que la VAN du projet devient égale à zéro.

Il s'agit donc du taux « i » pour lequel :

$\sum_{t=1}^n CF_T (1+i)^{-t} - I_0 = 0$
--

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

3.2.3.2 Le calcul de TRI :

Le calcul de TRI se fait, sous certaines conditions, par essaie successifs :

On choisit à l'essai un taux d'actualisation et on calcul la valeur actuelle de l'ensemble des flux du projet ;

Si la VAN du projet est positive, c'est que le taux est trop faible ; il faut alors retirer le calcul en choisissant un taux d'actualisation supérieur ;

Si la VAN des flux est inférieur à zéro, on recommence le calcul avec un taux plus élevé, le processus doit être poursuivi jusqu'à ce que le taux utilisé permette d'obtenir une VAN égale à zéro.

Lorsque deux taux choisis permettent d'obtenir des VAN l'une négative et l'autre positive ; se rapprochant de zéro ; On peut procéder à une interpolation linéaire pour déterminer le taux recherché.

3.2.3.3 Exemples d'application :

Soit le projet d'investissement suivant :

$$VAN = -20000 + 12000(1+i)^{-1} + 14000(1+i)^{-2} = 0$$

- Au taux de 18% la somme actualisée des flux est 224,07 ; ce taux d'essai est donc trop faible.
- Avec un taux de 19% la valeur actualisée nette est de -29,66, le taux recherché se situe entre 18% et 19%.
- L'interpolation linéaire dans l'intervalle de taux [18% ; 19%] donne un TIR de 18,88%. En effet, 1% représente un écart de VAN de 253,73.

Taux	VAN
18%	224,07
19%	-29,66
1%	253,73

Il en résulte un taux égal à :

$$18\% + 1\% \left(\frac{224,07}{253,73} \right) = 18,88\%$$

TRI = 18,88%

Interprétation :

- En tant que critère de choix d'investissement, LE TIR s'interprète comme suit :
Soit le TIR est supérieur au taux de référence correspondant au coût d'opportunité du capital ; dans ce cas, La VAN au taux de marche est positive et le projet est acceptable.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Soit le TIR est inférieur au taux de référence du marché la VAN est négative et le projet doit être rejeté.³⁴

Ce critère constitue une mesure de rendement commode, il s'exprime sous forme d'un taux (%) qui peut facilement être comparé à d'autres taux provenant de l'environnement financier.

Comme la valeur actuelle nette, il tient compte de l'étalement dans le temps des flux de trésorerie annuels nets engendrés par projet

Le TIR étant un taux calculé, il ne permet pas de juger de la validité d'un projet en tant que telle : il ne prend sa signification et ne peut être interprété que par rapport à un taux de référence correspondant au coût d'opportunité du capital. Le TIR ne donne aucune indication sur la valeur absolue de l'investissement et de ses flux de trésorerie, ce qui peut poser de problèmes en cas de contraintes budgétaires ou de trésorerie.³⁵

3.2.3.3 Comparaisons entre les méthodes de la VAN et TIR³⁶:

Le taux interne de rentabilité est issu directement des développements de la méthode de la valeur actuelle nette d'un projet. Les deux méthodes n'ont pas toutefois la même signification et ne donnent pas toujours les mêmes résultats.

Si le problème soulevé porte sur la décision à l'égard d'un projet indépendant voir contingent. Les deux méthodes donnent la même indication d'abandon ou d'acceptation pour un taux donné (taux d'actualisation en ce qui concerne la méthode de la VAN, et taux d'acceptation ou de rejet en ce qui concerne la méthode du TIR).

La valeur actuelle nette d'un projet (VAN) peut être représentée par une courbe décroissante en fonction du taux d'actualisation ou bien $VAN = f(i)$ ou « i » représente le taux d'actualisation.

Un projet est rentable si sa $VAN > 0$, la $VAN=0$ si $i = TIR$

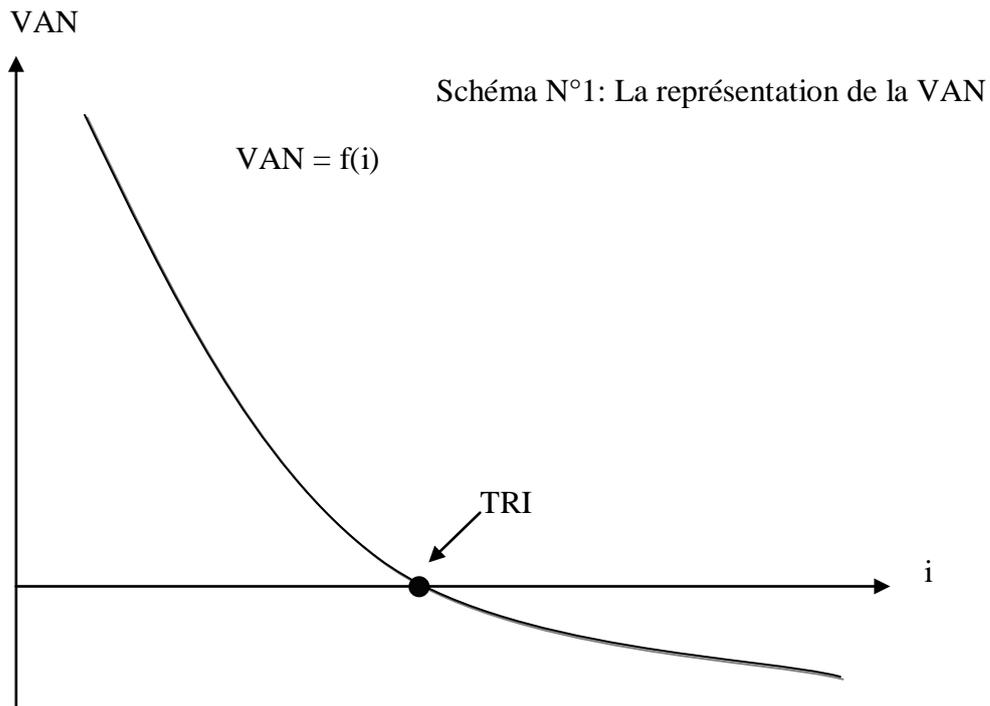
Le projet est rentable si $i = TIR$

³⁴ N, Mourgues; le choix des investissements dans l'entreprise ; édition Economica ; 1994, P.P 29-30

³⁵ Jacques FRAIX ; Op-Cit ; P.P 245 – 246.

³⁶ A, BOUGHABA ; analyse et évaluation de projet ; édition Berti ; 1998. P.P 31-32-33

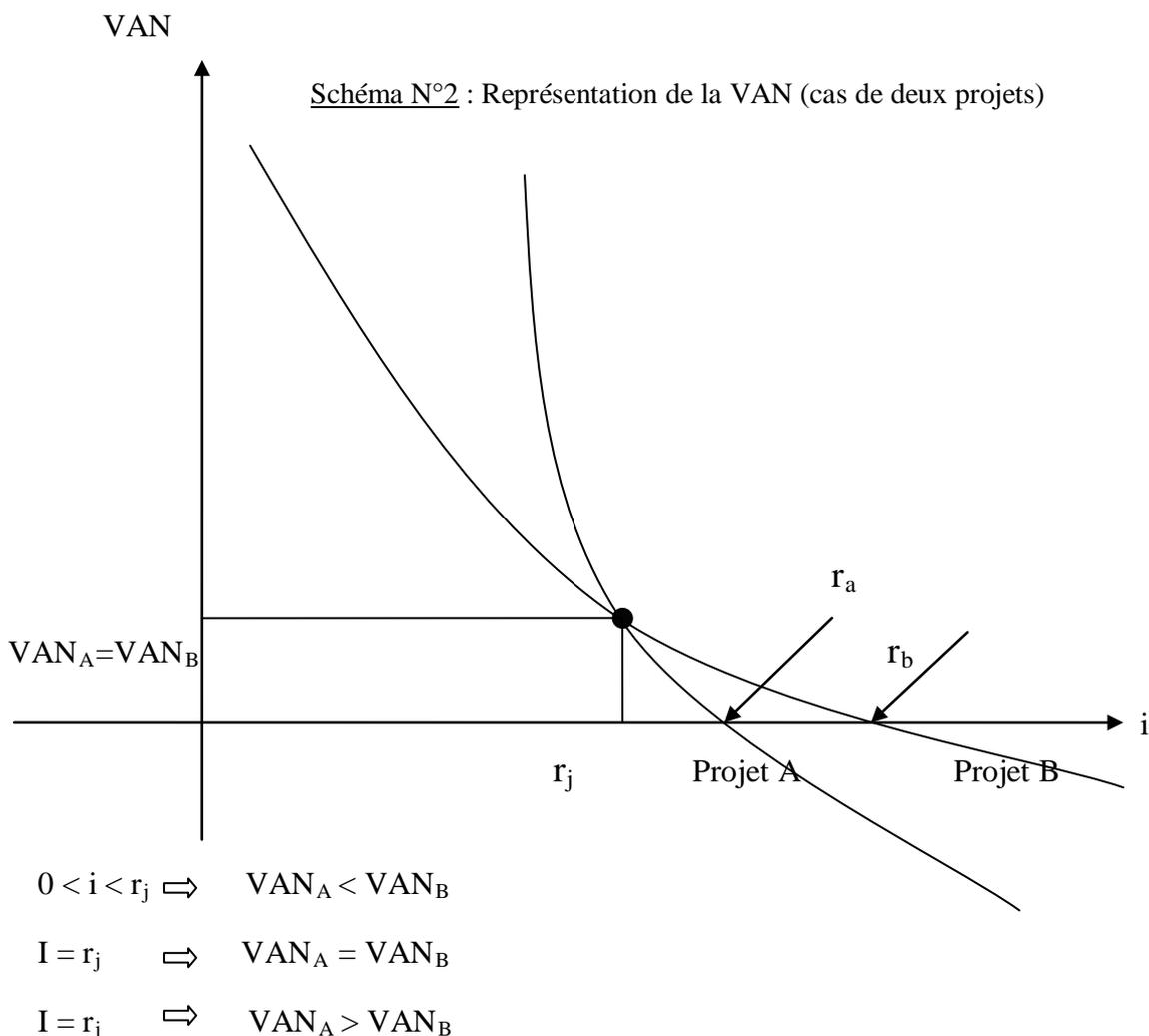
Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.



Par contre si l'on présente 2 projets mutuellement exclusifs A et B, leur taux interne de rentabilité sont différents : pour le projet A = r_a , pour le projet B = r_b .

Par ailleurs, il existe un taux pour lequel les valeurs actuelles nettes sont égales. Ce taux « r_j » est appelé taux d'indifférence ou taux pivot.

$$VAN_A = VAN_B \text{ quand le TIR} = r_j \quad (r_j = \text{taux d'indifférence})$$



Cette situation provient du fait que les courbes de la valeur actuelle nette peuvent se croiser, ce cas est fréquent quand les projets d'échéancier cash-flow sont différents.

La technique d'actualisation affecte les revenus nets en fonction de leur éloignement par rapport au début de la période. On peut démontrer ainsi que la méthode de taux interne de rentabilité (TRI) un critère qui tient également compte de la liquidité (plus le TRI est élevé, plus la période de remboursement est courte).

3.2.4 Le délai de récupération :

3.2.4.1 Définition : Ce concept représente le délai au but duquel un projet aura remboursé le capital qui lui à été consacré, tout – en tenant compte de l'actualisation des flux de trésorerie annuels nets ³⁷

L'objectif de ce critère est de prolonger celui de la valeur actuelle nette en prenant en considération la plus ou moins grande rapidité de remboursement des capitaux investis. Il essaie dès lors de joindre les avantages de la VAN et du temps de retour pur et simple.

³⁷ Jack Fraix ; Op-Cit ; Page 264

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

I_0 : Investissement initial.

CFA: cash-flow actualisés annuels.

$$\text{Le délai de récupération (années)} = \frac{I_0}{\text{CFA}}$$

3.2.4.2 Exemple d'application :

Soit quatre (04) projets d'investissement nécessitent chacun une dépense initiale égale à 1.000.000

Projets	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4
I_0 (investissement initial).	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Durée de vie	4 ans.	5 ans	7 ans	10 ans
CFA(cash-flow actualisés)	280000	250000	180000	150000
Période de remboursement = I_0 / CFA	3.57 ans	4 ans	5.55 ans	6.66ans

L'investissement le plus avantageux est apparemment celui dont la période de récupération est la plus courte. Donc dans cet exemple, la méthode de délai de récupération conduit à choisir le projet 1 qui présente une période de récupération de 3.57 ans.

Appréciation : ³⁸

Le critère de la période de récupération de la mise de fonds initiale à une signification profonde.

En présence d'un effort d'investissement considérable, certains opérateurs sont amenés à préférer le critère de liquidité à celui de la rentabilité. Par ailleurs elle ignore la répartition dans le temps des revenus ainsi le bénéfice global d'une opération d'investissement.

Par contre il constitue un complément intéressant à la VAN en tenant à l'entrepreneur une idée de la date à partir de laquelle le projet commence à engendrer des profits réels.

³⁸ A, Boughaba, analyse et évaluation de projet ; Page 23- 24.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

3.3 Choix du critère à utiliser :

Tous les critères d'évaluation exposés dans cette section ne correspondent pas au même objectif et donc, ne donnent pas forcément le même classement.

Tableau N°2 : choix du critère à utiliser

Critère	Objectifs
VAN	Maximisation de l'avantage absolu global
IP	Maximisation de l'avantage relatif global
TRI	Maximisation de la rentabilité globale
DRCI	Considération du risque au détriment du risque au détriment de la rentabilité (parfois)

Source : J, A, COLLOMB ; Op-Cit ; P337

Deux chercheurs américains (J, Graham et C Harvey) ont mené une large enquête auprès des dirigeants et directeurs financiers afin de déterminer quels sont les outils qu'ils utilisaient et quels critères ils retenaient pour prendre une décision financière.

Dans la mesure où il est naturel que l'entreprise privilégie l'aspect rentabilité, il en ressort qu'en matière de choix des projets, les critères les mieux appropriés sont, en premier lieu, le TRI (c'est le critère le plus pure de la rentabilité) et, en deuxième lieu, la VAN (si les projets à classer nécessitent des capitaux investis différents) etc.³⁹

³⁹ P, Vernimmen; Finance d'entreprise ; 5ème édition Dalloz par Quiry, P et le fur, Y et Caddaha, F ; 2002.

Chapitre I : L'étude des investissements et des projets d'investissement.

Conclusion

Après avoir traité dans ce chapitre une vue d'ensemble sur les investissements et les projets d'investissements à travers les définitions, les classifications, les caractéristiques ainsi que l'évaluation financière des projets ; on peut conclure :

- En premier lieu, que la décision d'investir, d'immobiliser des capitaux à long terme, est une décision importante à laquelle l'entreprise se trouve confrontée.
- En deuxième lieu, qu'investir, c'est sacrifier des ressources aujourd'hui dans l'espoir d'en retirer d'avantages dans l'avenir.

En fin on peut dire que les critères d'évaluation financière apportent des indications précises et claires sur la décision d'investissement.

Dans le chapitre qui suit nous allons exposer la notion de crédit ainsi que les types de crédits qui peuvent être octroyés par la banque.

Chapitre II :

Notion de crédit

Introduction

Section1 : le risque du crédit.

Section2 : Les crédits d'investissement.

Section3 : Autres types de crédit octroyés par la banque.

Conclusion

Introduction

Après avoir exposé le concept général des projets d'investissement ainsi que leur évaluation financière dans le premier chapitre, nous allons à présent nous préoccuper au moyen de financement de ces derniers par le crédit.

« Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voir les trois à la fois »⁴⁰

On comprend par cette définition que le crédit est un pilier essentiel pour les projets d'investissement mais ce dernier véhicule souvent des risques alors, le présent chapitre a pour objet

- De définir le crédit et de dégager les risques et les moyens de protection dans la première section.
- La deuxième section étudiera le crédit d'investissement.
- La troisième sera consacrée aux autres types de crédit qui peuvent être octroyés par la banque.

⁴⁰ MICHEL MATHIEU ; *l'exploitant bancaire et le risque crédit* ; édition La revue banque éditeur ; 1995.

Section1 : Le risque du crédit

Comme nous l'avons précédemment dit, le risque crédit est la menace potentielle résultant de l'acceptation par le banquier d'aider son client financièrement. Cette menace pourra donc prendre plusieurs formes auxquelles correspond un certain nombre de risque sur tous les niveaux de vie du crédit.

Nous allons, dans cette section, définir la banque et le crédit en premier lieu, puis présenter les principaux risques encourus par le banquier ainsi que les moyens de protections.

1.1 Définition d'une banque et d'un crédit:

- *Définition d'une banque :*

« Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire ;

- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier notamment), c'est le phénomène de désintermédiation.»⁴¹

- *Définition d'un crédit :*

Sur le plan économique, le crédit est défini par l'article 68 de l'ordonnance n° 03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit comme étant : « tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie ».⁴²

Sont assimilées à des opérations de crédits les opérations de la location assorties d'opérations d'achat notamment le crédit-bail.

Le crédit, c'est le temps et l'argent que la banque prête à une personne morale ou physique en vue de réaliser un profit satisfaisant :

-La banque donne du temps en attendant de l'argent dans le cas d'un (crédit par signature) ;

-La banque donne de l'argent en attendant un temps pour être remboursé dans le cas d'un (crédit par caisse).

⁴¹ CAUDEMINE, J et MONTIER, G ; Banque et marché financier ; édition Economica ; 1998

⁴² Article 68 de l'ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003.

1.2 Les risques de crédit :

Les différents risques liés à l'opération de crédit:

1.2.1 *Le risque de non remboursement*

Il constitue le risque majeur. De façon tout à fait générale, le risque de non remboursement, est le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable. Sa réalisation ne peut avoir lieu que si toutes les voies contre le débiteur sont épuisées.

Ce risque peut être le résultat des différents aléas subis par l'entreprise elle-même, notamment le risque particulier (tel que les capacités techniques de l'entreprise), le risque coopératif (lié à la conjoncture économique du marché ou de la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise), le risque décisionnel (tel que le mauvais choix effectué par l'entreprise) et le risque général (un ensemble de données macro-économiques défavorables).

1.2.2 *Le risque de contrepartie*

Le risque de contrepartie (ou risque de signature) constitue le risque le plus important et le plus ancien auquel est confronté une banque. Le risque de contrepartie est le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations faisant ainsi perdre à la banque tout ou une partie de l'actif (créance) qu'elle détient sur lui.

1.2.3 *Le risque de taux*

Il représente pour la banque, le risque de voir ses résultats affectés négativement suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Exemple :

Pour un taux de réescompte de 8%, une banque accorde un CMT au taux fixe de 11%. Dans le cas où le taux de réescompte passe à 12%, la banque aura à subir une perte de 1%.

Afin d'éviter ce genre de préjudices, les banques doivent opter pour des taux d'intérêts variables en fonction du taux directeur édicté par l'institut d'émission.

1.2.4 *Le risque de change:*

Il peut être défini comme étant « la perte entraînée par la variation du cours des créances ou dettes libellées en devises, par rapport à la monnaie de référence de la banque. »⁴³

Pour se protéger contre ce risque ; Le banquier peut faire signer à son client un engagement de prise en charge du risque de change.

1.2.5 *Le risque d'illiquidité :*

"Le risque d'illiquidité représente (pour une banque) l'impossibilité de pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances (tout particulièrement les dettes à vue), par la mobilisation de ses actifs"⁴⁴

⁴³ Michel ROUACH et Gérard NOULLEAU : « le contrôle de gestion bancaire et financière ». Edition la revue bancaire.1993.page : 249.

⁴⁴ J.C. AUGROS - M. QUERUEL, risque de taux d'intérêt et gestion bancaire, economica, janvier 2000

Ce risque apparaît dès que les échéances des actifs et passifs ne correspondent pas. Ce qui est souvent le cas.

Par exemple les emplois sont plus longs que les ressources constituées pour l'essentiel de dépôts à vue et d'emprunts interbancaires de très courte échéance.

1.2.6 Le risque de solvabilité:

Une banque est dite solvable lorsque la valeur de ses avoirs dépasse ses exigibilités. La réglementation prudentielle privilégie ce risque dans le but de sécuriser les avoirs déposés par la clientèle et éviter ainsi l'effet de contagion pouvant résulter de la défaillance d'une banque.

1.3 Les moyens de prévention contre le risque de crédit :

Aux différents risques susceptibles de mettre en péril la liquidité d'une banque, voire même son existence, sont associés un ensemble de moyens de protection dont les plus importants sont :

- L'application des règles prudentielles ;
- Le recueil des garanties ;
- La mise en place des procédures internes.

1.3.1 Le respect des règles prudentielles⁴⁵:

Créée par la Banque d'Algérie par l'instruction N° :74/94 du 29/11/1994 aux banques et établissements financiers dans le but de Renforcer la structure financière des établissements des crédits ; Améliorer la sécurité des déposants et assurer une meilleure gestion des risques bancaires.

- Les règles prudentielles les plus significatives sont :
 - Ratio de couverture des risques ou de solvabilité ;
 - Ratio de division des risques.

Avant de calculer ces ratios, nous allons d'abord définir les Fonds Propres Nets (F.P.N) et les Risques Encourus Pondérés (R.E.P).

- Les F.P.N : il y a lieu d'entendre par FPN, les fonds propres de bases et complémentaires⁴⁶, définis respectivement dans les articles 5 et 6 de l'instruction précitée
- Les R.E.P : par REP, il y a lieu d'entendre, les risques liés à la clientèle et au personnel, les concours aux banques et établissements financiers ainsi que les titres de placement et de participation auxquels on applique un taux de pondération en fonction du risque lié à l'engagement. Ils sont déterminés par l'article 9 de la même instruction, et le taux de pondération attribué à chacun d'entre eux par l'article 11 de la même instruction.

Les banques et établissements financiers sont tenus de présenter régulièrement à la BA et la Commission Bancaire trois types de ratios :

⁴⁵ Instruction n° 74/94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et Etablissements Financiers.

⁴⁶ C'est-à-dire : le capital social, les réserves, le report à nouveau (ou résultat en instance d'affectation), le résultat du dernier exercice clos et les provisions pour risques bancaires généraux, sous déduction des parts non libérées du capital, actions propres détenues directement ou indirectement, report à nouveaux (s'il est débiteur), actifs incorporels, le cas échéant le résultat négatif et l'insuffisance de provisions pour risque de crédit telle qu'évaluée par la BA.

1.3.1.1 Ratio de couverture des risques (RATIO COOKE)⁴⁷ :

Ce ratio est un rapport entre les fonds propres nets de la banque et l'ensemble des risques encourus suite aux engagements qu'elle a pris envers ses clients ; le ratio COOKE mesure le degré de prise en charge ou de couverture des risques encourus par les fonds propres de la banque.

$$\text{Ratio Cook} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risques ,Encourus ,Pondérés}} \times 100 \geq 8\%$$

N.B : Un ratio dit « Mc Denough »⁴⁸ est prévu par le Comité de Bâle pour remplacer le ratio Cook, parce que ce dernier ne prenait en compte ni les nouveaux instruments financiers ni la nature des divers types de risques supportés par la banque.

Il y a lieu de signaler également que les banques commerciales sont dans l'obligation d'entretenir, dans leurs comptes ouverts auprès de la B.A, des réserves proportionnelles à leurs dépôts, ce sont "les réserves obligatoires" qui doivent représenter 2,5 % des dépôts en dinars.

1.3.1.2 Ratio de division des risques :

Les règles de division des risques visent à éviter que la défaillance d'un client, sur lequel une banque détient un niveau important de risque crédit, ne mette en péril sa solvabilité.

Afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de clients, la banque doit veiller, à tout moment, au respect de ces deux ratios :

- Les risques encourus sur un même bénéficiaire n'excèdent pas 25% des fonds propres nets de la banque.
- Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires ayant dépassé 15% des fonds propres des banques et établissements financiers ne doit en aucun cas excéder dix (10) fois le montant de ces fonds propres.

1.3.2 Le recueil des garanties:

"La garantie a pour fonction principale de protéger la banque contre le risque de défaillance de son client et par contre coup, d'éviter ou de minorer la constitution de provisions et /ou le passage en pertes des créances concernées".⁴⁹

Selon l'optique juridique, les garanties sont divisées en deux types :

- Les garanties réelles ;
- Les garanties personnelles.

⁴⁷ Ratio élaboré en 1988 et porte le nom du sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre qui a présidé le comité chargé de définir ce ratio. L'objectif de 8 % a été retenu en 1993.

⁴⁸ Du nom du vice-président de la réserve fédérale de New York, actuel président du comité de Bâle.

⁴⁹ MATHIEU MICHEL, Op-Cit ; P95.

1.3.2.1 les garanties réelles :

Ce sont les diverses sortes de biens qui peuvent être données par le débiteur à son créancier en guise de gage. Dans ce type de garanties, on abordera :

- **L'hypothèque :**

Conformément à l'article 882 du code civil : « Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelques mains qu'il passe ».

L'hypothèque ne peut être constituée que sur des immeubles. Selon le mode de sa constitution, l'hypothèque peut être conventionnelle (par acte authentique), légale (par la loi) ou judiciaire (par jugement).

L'hypothèque présente l'avantage d'être la plus sûre, car elle touche à un droit immobilier. Cependant, sa procédure de réalisation est longue et nécessite un suivi rigoureux ; c'est pourquoi, le banquier doit prendre les précautions suivantes :

- S'assurer que l'immeuble n'est pas grevé d'hypothèques antérieures ;
- Veiller à l'inscription de l'hypothèque conformément aux dispositions légales ;
- Veiller au respect des délais de renouvellement ;
- Respecter et suivre avec rigueur les délais et la procédure imposés pour la saisie et la vente aux enchères publiques du bien.

- **le nantissement:**

L'article 948 du code civil définit le nantissement comme suit : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cette objet en quelque mains qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».

Au niveau de la banque, lors du financement d'un équipement qui n'est pas encore acquis, le banquier exige souvent une promesse de nantissement établie par acte notarié. Par cette promesse, le client s'engage à nantir l'équipement en faveur de la banque dès son acquisition.

1.3.2.2 Les garanties personnelles :

Les garanties personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou de plusieurs personnes qui promettent de désintéresser le créancier si le débiteur principal ne satisfait pas ses obligations à l'échéance.

Parmi ces garanties on retrouve :

- **Le cautionnement :**

Le cautionnement est défini par l'article 644 du code civil algérien comme étant : « Un contrat par lequel une personne garantie l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur ne s'y satisfait pas lui même ». Il existe deux types de cautionnement :

○ **Le cautionnement simple:**

La caution simple bénéficie de deux allègements qui sont le bénéfice de discussion⁵⁰ et le bénéfice de division⁵¹.

○ **Le cautionnement solidaire:**

Dans ce cas, le créancier est en droit de réclamer, à n'importe quel garant solidaire, le paiement de la totalité de la créance garantie sans avoir à mettre en cause préalablement le débiteur principal.

• **L'aval:**

L'aval est une garantie personnelle propre aux effets de commerce. Il se définit comme étant un engagement donné par une personne appelée « donneur d'aval » ou « avaliste » ou « avaliseur » en faveur d'un signataire cautionné appelé « avalisé ».

L'aval est défini par l'article 409 du code de commerce qui stipule : « l'aval est l'engagement d'une personne à payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ».

Contrairement au cautionnement, l'avaliseur s'engage toujours solidairement. Donc, il ne bénéficie pas des droits de division et de discussion en d'autres termes, l'aval est un cautionnement solidaire. Le donneur d'aval ne peut invoquer ni le bénéfice de discussion ni le bénéfice de division.

1.3.3 La mise en place des procédures internes :

Des procédures internes peuvent être mises en application par chaque banque afin de pouvoir se prémunir contre les risques de crédit. Parmi ces procédures, on peut citer :

- *Les comités de crédit* : il s'agit de l'institution d'un comité de crédit au niveau de chaque structure de la banque et la fixation pour chacun de ses membres d'une cote de délégation de crédit ;
- *Le portefeuille engagement* : la diversification de ce portefeuille ;
- *Système de contrôle* : installation d'un système de contrôle des utilisations des crédits.

Le banquier exige de sa clientèle des garanties qui couvrent ses engagements ; cela est dû à l'incertitude de l'avenir. En effet, des événements imprévisibles peuvent bouleverser les calculs prévisionnels les plus justes.

⁵⁰ La caution peut exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur.

⁵¹ La caution peut demander, dans le cas de la pluralité de cautions, au créancier de diviser ses poursuites.

Section 2 : Les crédits d'investissement

Le financement des investissements nécessite la mise en œuvre de capitaux souvent importants que l'entreprise ne peut assurer par ses seules ressources internes, c'est-à-dire, ces derniers sont constitués par des bénéfices non distribués, des amortissements et des provisions à caractère de réserves.

Par ailleurs, l'appel à l'épargne public, est un autre recours pour l'obtention des ressources financières nécessaires, et ce, en agissant, sur le marché financier selon deux procédures :

- L'augmentation du capital (émission d'actions)
- L'emprunt obligataire (augmentation des fonds permanents : émission d'obligations)

Cependant l'entreprise algérienne a souvent recours à sa banque en sollicitant des crédits d'investissements.

Un crédit d'investissement est un crédit appelé à financer la partie haute du bilan ou l'actif immobilisé, autrement dit, tous les éléments constituant « l'outil de travail » de l'entreprise. Le remboursement de ce crédit ne peut être assuré que par les bénéfices.

Toutefois, quel que soit l'objet de l'investissement (renouvellement, extension, création) le financement par concours bancaire peut se faire selon la durée, sous deux formes : Crédits à moyen terme (C.M.T) et crédits à long terme (C.L.T)

En plus, il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise de louer des investissements, ou même de les acquérir par la suite, c'est le crédit- bail ou le « leasing », que nous développerons par la suite.

En tenant compte des flux de trésorerie que peut engendrer ce financement, le banquier doit distinguer :

- Les crédits d'investissement directs.
- Les crédits d'investissement indirects.
- Les crédits spéciaux.

2.1 Les crédits d'investissement directs

Ils sont dits directs parce qu'ils sont utilisables par le débit d'un compte. Leur durée de remboursement est, au minimum, de deux (02) ans. Ils peuvent être accordés à moyen terme ou à long terme.

Ce sont des crédits qui impliquent de la part du banquier une mobilisation des fonds (décaissements) ; aussi, ils donnent lieu à l'établissement préalable d'une convention de crédit, à savoir :

2.1.1 : Les crédits à moyen terme (CMT)⁵²

Ce sont des crédits dont la durée peut varier de deux (02) à sept (07) ans avec un différé de un (01) à deux (02) ans. De ce fait ils sont destinés à financer des équipements ou des constructions légères dont la durée d'amortissement fiscal est compatible avec celle d'un amortissement financier. Ce type de concours entraîne un décaissement de fonds de la banque et comporte des sûretés réelles qui sont généralement le nantissement de l'équipement financé.

⁵² A ; BENHALIMA; Pratique des Techniques bancaires ; édition, DAHLAB, 1997, P.79.

NB/ L'amortissement fiscal est l'amortissement réel (physique) de l'équipement tandis que l'amortissement financier correspond à l'amortissement de la dette.

- Le banquier établit selon l'échéancier de remboursement des billets à ordre sur son client, au cas où le crédit consenti dépasse les 5.000.000 DA. Le banquier peut ensuite réescompter sa créance auprès de la Banque d'Algérie.

- Cependant, il est à noter que les CMT sont réescomptables auprès de la (BA) mais seulement pour une période ne pouvant excéder trois années.

- *Formes de crédits à moyen terme:*

- *Le CMT réescomptable* : c'est la forme de crédit la plus usitée au sein des banques algériennes, dans la mesure où ce type de crédit peut faire l'objet de réescompte auprès de la Banque d'Algérie à condition qu'il réponde à l'un des objectifs suivants ⁵³ :

- *Développement des moyens de production ;*

- *Financement d'exportation ;*

- *Construction d'immeuble d'habitation.*

- *Le CMT mobilisable* : pour ce type de crédits, le banquier cherchera à mobiliser le CMT sur le marché financier. Cette possibilité n'existe pas encore en Algérie. Il est mis en place pour se substituer au crédit à moyen terme réescomptable.

- *Le CMT direct* : c'est un crédit nourri par la banque sur sa propre trésorerie ; sa rémunération est plus coûteuse qu'un CMT refinançable, car il implique une gêne de trésorerie pour la banque.

2.1.2 Les crédits à long terme (LT)

Ce sont des crédits dont la durée est de sept (7) ans et plus, généralement elle est comprise entre sept (7) et quinze (15) ans avec un différé d'amortissement de 02 à 04 ans. Donc, il s'agit d'immobilisations lourdes; notamment des constructions, des logements, des bâtiments, hôtels, etc...

La banque ne disposant généralement que de ressources à court terme, peut mettre en péril son équilibre financier. En employant ces ressources dans un crédit à long terme, celle-ci entraînerait l'immobilisation de ces fonds à long terme. Il est donc fréquent pour ce genre de crédits, que la banque invite d'autres banques à financer et à partager les risques liés à ces crédits, constituant un « pool » dont la direction des travaux est laissée à une banque « chef de file » (crédit consortiale).

Les crédits à long terme nécessitent eux aussi des garanties comme l'hypothèque des immobilisations ou le nantissement des équipements.

Il est à noter que ces concours sont accordés en général par la Banque Algérienne de Développement (BAD) et la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).

Vu l'importance des montants de ces crédits, ainsi que leur durée nécessitant pour la banque la détention des ressources à long terme, ces concours sont le plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés, cités ci-dessus.

⁵³ D'après l'article 71 de la loi 90-10 du 14 / 04 / 1990 relative à la monnaie et au crédit.

2.1.3 : Le crédits-bails ou LEASING

« Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin du contrat »⁵⁴

- Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.
- Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat.
- Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai »⁵⁵

2.1.3.1 Mécanisme

La technique de leasing met en relation trois intervenants:

- Le fournisseur : vendeur ou fabricant
 - L'opérateur locataire : qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur (le montant, spécificité etc.). Il s'adresse ensuite à une banque ou une société de leasing pour le financement de l'opération.
 - Le bailleur de fonds : la banque ou la société de leasing signe le contrat d'acquisition tel qu'arrêté par l'opérateur et fait signer à ce dernier un contrat de location du bien choisi par lui et financé par le bailleur.
- Le contrat de location fixe le montant du loyer, la périodicité de son paiement (trimestriel ou annuel), ainsi que sa durée (période dite irrévocable) qui équivaut souvent à la durée de vie économique du bien en question, au cours de laquelle les deux contractants et en particulier le locataire, ne pourra pas dénoncer le contrat.

A la fin de la période d'irrévocabilité, le locataire peut:

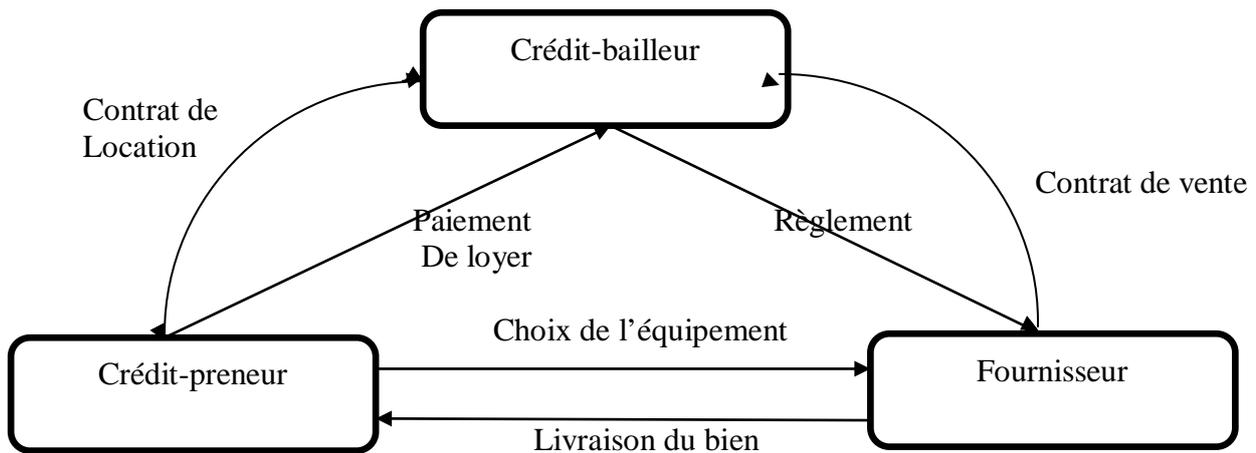
- Soit renouveler le contrat de location à un prix réduit (à déterminer).
- Soit renoncer au bien (mettre fin au contrat).

➤ Le schéma suivant résume le mécanisme de l'opération de crédit :

⁵⁴ LUC Bernet – ROLLANDE-, Principes des techniques bancaires, 20^{eme} édition Dunod, page 257.

⁵⁵ LUC BERNET – ROLLANDE ; Op-Cit, P258.

Schéma N°3 : mécanisme du crédit bail.



Source : Cours d'évaluation du projet ; ESB ; 2013.

2.1.3.2 les formes du crédit bail :

Selon la nature du bien à financer il existe deux types de crédit-bail

- Le crédit-bail mobilier;
- Le crédit-bail immobilier.

- **Le crédit-bail mobilier :**

« Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel d'outillage, acheté en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicitée, celle-ci demeure propriétaire du bien »⁵⁶.

Au terme du contrat le locataire peut acquérir tout ou partie du bien loué.

- **Le crédit-bail immobilier :**

«Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire »⁵⁷.

Il porte sur des biens immobiliers professionnels construits ou à construire. Les biens concernés sont achetés ou construits par l'établissement de crédit-bail à la demande du client pour les lui louer ensuite.

2.1.3.2 Les avantages du crédit-bail

➤ **Pour le crédit preneur (l'entreprise) :**

- Il évite l'apport personnel, financement à 100% ;
- Il permet d'investir sans immobiliser de capitaux ;
- Le loyer est comptabilisé en charges, ce qui diminue les impôts pour l'entreprise.

⁵⁶ BOUYACOUB ; l'entreprise et le financement bancaire, Casbah édition ; Alger ; 2000 ; Page254.

⁵⁷ BOUYACOUB ; Op-Cit ; P256

➤ **Pour le crédit- bailleur :**

- IL a une marge bénéficiaire ;
- C'est le propriétaire juridique de l'équipement tant que la vente n'est pas réalisé.

2.1.3.4 *Les inconvénients de crédit-bail :*

➤ **Pour le crédit preneur (l'entreprise) :**

- Il est cher (coût élevé) par rapport à l'achat de l'équipement directement ;
- Cet équipement ne peut pas être donné comme garantie.

➤ **Pour le crédit- bailleur :**

- Il assume le risque d'obsolescence.

2.2 Les crédits d'investissement indirects :

Ce sont des engagements par signature (aval ; cautionnement ; acceptation), ayant pour objet le financement des investissements. Ainsi que le crédit documentaire que nous verrons au cours de la prochaine section : financement du commerce extérieur.

Ces crédits sont sollicités dans le cadre du commerce extérieur sous formes de cautions.

2.2.1 *Les crédits spéciaux*

Les crédits spéciaux sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales.

Les conditions d'octroi de ces crédits, compte tenu de leur nature politique, portent sur des critères administratifs.

Il s'agit des crédits accordés dans le cadre de l'Agence Nationale de Soutien À l'Emploi de Jeunes (ANSEJ)⁵⁸ et des anciens « *moudjahidines* » et « *enfants de chouhadas* ».

2.2.1.1 *Les crédits à l'emploi de jeunes*⁵⁹ :

Il s'agit des crédits accordés dans le cadre de l'ANSEJ. Ce sont des crédits dont l'objectif s'inscrit dans le cadre du financement de création d'activité en faveur des jeunes promoteurs, afin de faire face au fléau des temps modernes qui est le chômage, et ce, pour pouvoir assurer leur réinsertion dans l'environnement économique et social.

Ces crédits sont accordés à des jeunes promoteurs chômeurs pour lesquels l'ANSEJ a délivré une *attestation d'éligibilité* à l'aide du Fonds National du Soutien à l'Emploi de Jeunes (FNSEJ).

Le dossier de crédit que le promoteur fournit à la banque doit comporter une étude technico-économique, les bilans et Tableaux des Comptes de Résultats (TCR) prévisionnels sur cinq (05) ans, une demande manuscrite, une attestation d'éligibilité ainsi que les documents administratifs.

⁵⁸ ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes. Elle a été créée et placée sous l'autorité du Chef du Gouvernement par décret exécutif n° 96/296 du 08 septembre 1996.

⁵⁹ Selon la circulaire DGA/EAJ du 26/01/2004 portant sur les nouvelles dispositions pour le financement des micros entreprises dans le cadre de l'emploi de jeunes.

Le coût de l'investissement est partagé entre la banque, le promoteur et le F.N.S.E.J comme suit :

Unité : millions de dinars (MDA)

Tableau N°3 : Coût de l'investissement (cas de l'ANSEJ)

Coût du projet (C)	C<1	1<C<2	2<C<3	3<C<4
<i>Apport personnel du Promoteur</i>	5%	10%	15%	20%
<i>Apport FNSEJ (sans intérêts)</i>	25%	20%	15%	15%
<i>Apport Banque« CMT (taux bonifié)»</i>	70%	70%	70%	65%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : documents internes de la banque CPA.

Ce crédit fait bénéficier des jeunes entrepreneurs inscrits à l'ANSEJ d'une structure de financement préférentielle censée leur donner les conditions financières les plus favorables pour réussir leurs affaires. La durée de remboursement varie de trois (03) à (05) ans avec un différé de paiement allant de six (06) mois à vingt-quatre 24 mois.

2.2.1.2 Les crédits aux anciens « moudjahidines » et « enfants de chouhadas » :

Ce sont des crédits d'investissement traités de la même manière que les autres crédits, destinés au financement des projets de création, de renouvellement de quel caractère qu'ils soient (commerciaux, industriels, artisanales, agricoles ou services).

Ce type de crédit offre à son bénéficiaire un taux d'intérêt bonifié de 50% ; ce qui revient à dire que le bénéficiaire n'aura à supporter que 50% du taux d'intérêt et le reliquat sera couvert par le Trésor Public qui les rembourse à l'échéance.

NB : En plus des crédits spéciaux précités, le CPA essaye de domicilier une autre catégorie de clientèle qui relève du *segment de profession médicale*, vu leur potentiel de ressources significatif.

Remarques :

☞ Pour contenir le fléau du chômage, les Pouvoirs Publics, en collaboration avec le secteur bancaire, ont mis en place une nouvelle forme de crédit spécifique qui est le dispositif CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage). Ce dernier est destiné à financer les projets présentés par les promoteurs chômeurs âgés entre 35 et 50 ans. La durée de ces crédits est de 7 ans dont une ou deux années de différé.

☞ Compte tenu de la nature politique de ces crédits spéciaux, les modalités de leur octroi ne sont pas arrêtées par les banques.

Section 3 : Autres types de crédits octroyés par la banque

Une gamme diversifiée de crédits est proposée par les banques afin de faire face aux différents besoins exprimés par la clientèle. Nous allons essayer, dans cette section, de présenter d'une manière générale les crédits d'exploitation, le financement du commerce extérieur et enfin les crédits aux particuliers.

3.1 Les crédits d'exploitation :

Dans son activité quotidienne, l'entreprise peut avoir à faire face à des difficultés temporaires mais répétitives de trésorerie, soit en raison de la longueur du processus de production, soit en raison de la lenteur des règlements des ventes, ce qui engendre des besoins cycliques fréquents qui ne peuvent être couverts en totalité par les ressources propres de l'entreprise.

Pour pallier ces besoins de trésorerie, l'entreprise va solliciter de sa banque des crédits à court terme en vue d'équilibrer sa situation financière. Ces crédits sont consentis aux entreprises pour remédier à des insuffisances temporaires de capitaux ; leur durée est généralement d'un an renouvelable.

Les crédits à court terme ou les crédits d'exploitation peuvent être subdivisés en deux catégories :

- Crédits par caisse
- Crédits par signature

3.1.1 : Les crédits par caisse

Sont considérés comme crédits par caisse à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme. Toutefois, on distingue entre:

- Les crédits par caisse globaux (généraux ou de trésorerie);
- Les crédits par caisse spécifiques.

3.1.2 Les crédits par signature (Indirects)

On a vu précédemment, que la banque peut financer les entreprises à court terme en offrant à celle-ci une gamme de crédits par caisse, ces crédits se traduisent par un décaissement ou mise à disposition des fonds.

Il existe une autre procédure de financement qui évite à la banque les décaissements de fonds, celle où l'entreprise est amenée à demander à sa banque de lui faciliter l'étalement de certains paiements, ou de lui éviter certains décaissements, en prêtant sa signature au client garantissant ainsi sa solvabilité auprès de ses créanciers et d'honorer ses engagements si celui-ci se trouvait défaillant. Ce genre de financement est appelé crédit ou engagement par signature.

- L'étude à faire par le banquier doit être aussi minutieuse que pour n'importe quel autre concours bancaire, car cet engagement peut entraîner des décaissements massifs. Sachant aussi qu'il ne peut en aucun cas être remis en cause même si la situation du client se dégrade.
- A la différence des crédits par caisse figurant au bilan, les crédits par signature sont comptabilisés en hors bilan.

- Les avantages et inconvénients des crédits par signature :

Les crédits par signature présentent certains avantages:

- Ils évitent toute sortie de fonds que ce soit pour le client ou pour la banque.
- Ils présentent pour le client un coût moins élevé (commissions) et une plus grande souplesse que les crédits bancaires directs
- Ils n'impliquent de la part de la banque, aucune création monétaire d'où ils ne sont pas soumis de ce fait aux dispositions restrictives de l'encadrement du crédit
- La banque se trouve subrogée dans les droits du créancier initial en cas de décaissement, ce qui réduit le risque de non remboursement.

Par ailleurs, ils peuvent présenter certains inconvénients dont :

- La difficulté à l'appréciation du risque.
- Ils peuvent entraîner des décaissements considérables de fonds.

3.2 Le financement du commerce extérieur

Suite à la libéralisation qui s'est manifestée au cours des dernières années, ainsi qu'au libre échange et l'ouverture des frontières entre les nations, la banque a vu sa fonction prendre une importance avec beaucoup d'avantages. Ses activités se sont diversifiées dans le financement en général, et son engagement dans le financement du commerce extérieur en particulier. Grâce à cette libération du commerce extérieur, les importateurs et les exportateurs ont trouvé les meilleurs moyens de financement des opérations financières et commerciales internationales. Pour mener dans les meilleures conditions leurs opérations, ils les confient à leurs banques qui jouissent d'une certaine confiance grâce à l'utilisation de certaines techniques.

3.2.1 Le crédit documentaire :

3.2.1.1 Définition :

Un importateur et un exportateur se connaissant mal, peuvent hésiter, l'un à se dessaisir de sa marchandise et l'autre à la régler avant de l'avoir reçue.

Pour cela, ils conviennent de dénouer leur transaction commerciale par l'ouverture d'un crédit documentaire, afin d'éviter cette situation embarrassante.

Le crédit documentaire est l'opération par laquelle une banque, à la demande de son client importateur et conformément à ses instructions, s'engage par l'intermédiaire d'une banque correspondante en faveur de l'exportateur d'opérer par paiement, acceptation ou négociation le règlement des documents constatant l'expédition des marchandises effectuées dans les conditions stipulées par l'importateur dans sa demande d'ouverture de crédit.

3.2.1.2 *Intervenants :*

-Le donneur d'ordre : C'est l'acheteur, qui, après négociation d'un contrat avec son fournisseur, demande à sa banque l'ouverture d'un Credoc et lui précise les documents qu'il exige pour sa réalisation ;

-La banque émettrice : C'est la banque de l'acheteur, qui sous les instructions de ce dernier, ouvre le crédit documentaire en faveur de l'exportateur ;

-La banque de l'exportateur : C'est la banque correspondante qui notifie l'ouverture au vendeur. Elle peut être notificative ou confirmatrice. ;

- Le bénéficiaire ; C'est le fournisseur en faveur duquel le crédit est ouvert.

3.2.1.3 *Les avantages et les inconvénients du crédit documentaire :*

*** Les avantages :**

- C'est une technique bancaire facilitant le recouvrement des créances sur l'étranger ;
- Il offre à l'exportateur une très grande sécurité ;
- C'est une technique qui permet un paiement rapide.

*** Les inconvénients :**

- Procédures complexes et très administratives impliquant des coûts très élevés ;
- Durée trop longue dans la circulation des documents.

3.2.1.4 *Les risques de crédit documentaire :*

-Pour l'importateur: La non-conformité de la marchandise ;

-Pour l'exportateur: Risque de paiement (le non-paiement) ;

-Pour les banques (émettrice et notificative): Risque de vérification des documents, risque de financement.

3.2.2 : *Le crédit acheteur :*

« Le crédit acheteur est un prêt direct consenti à un acheteur installé dans un pays A par la banque d'un pays B. Cette banque paie comptant le fournisseur local, à la réception, par l'acheteur du pays A, des équipements ou matériels commandés »⁶⁰.

Il s'agit d'un crédit accordé par une banque ou un groupe de banques à l'acheteur étranger (l'importateur), moyennant garantie de son banquier, pour lui permettre de payer au comptant le fournisseur (l'exportateur). Il repose sur deux contrats distincts :

- D'une part, le contrat commercial qui définit les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur, c'est-à-dire essentiellement les prestations de l'un et le paiement de l'autre ;
- D'autre part, le contrat financier signé entre la ou les banque(s) prêteuse(s) et l'acheteur.

Le crédit acheteur permet à l'exportateur de se libérer du risque commercial et des charges financières car il sera payé au comptant par sa banque au moment de la livraison de la marchandise ou au fur et à mesure du contrat commercial.

⁶⁰ F. BOUYAKOUB, ouvrage déjà cité, (page 269).

3.2.3 Le crédit fournisseur :

C'est un crédit consenti par le fournisseur à un acheteur, sous forme de délai, et garanti par une banque locale.

Les crédits fournisseurs qui peuvent être octroyés par la banque révèlent plusieurs formes, à savoir : les crédits de préfinancement, les crédits de mobilisation des créances nées sur l'étranger et les avances en devises.

Remarque :

- Le crédit documentaire concerne uniquement le financement des importations, tandis que le crédit acheteur et le crédit fournisseur concerne le financement des exportations.
- Les crédits acheteurs sont généralement mobilisés à moyen terme et garantis par les organismes spécialisés d'assurance.
- Le crédit fournisseur est une opération très risquée (risque de taux, risque d'interruption du marché...). Pour cela, les banques cherchent à obtenir une assurance crédit. Cette dernière est octroyée en Algérie par la CAGEX (Compagnie Algérienne des exportations).
- En plus des deux formes de crédits (acheteur ; fournisseur) destinés à financer les exportations, il existe également d'autres formes tel que le : « *factoring à l'international* » où le *factor* achète les créances commerciales que détient une entreprise sur ses acheteurs étrangers.

3.3 Le crédit aux particuliers

Comme les entreprises, les particuliers peuvent avoir des ressources suffisantes pour financer leurs besoins, comme il peut leur arriver que leurs disponibilités ne leur permettent pas de réaliser une opération. Pour cela, ils peuvent solliciter l'appui du banquier pour faire face à leurs divers besoins.

Le statut du particulier est passé donc de celui de simple déposant et « *usager* » de services bancaires banalisés (ouvertures de comptes, traitement de chèques, virements, etc.) à celui de client privilégié exprimant des besoins devant être satisfaits. De ce fait, le banquier est amené à profondément reconsidérer ce segment de la clientèle.

Deux principales raisons expliquent cette prise de conscience :

- Avec l'avènement de l'ère de consommation, le particulier devient de plus en plus réceptif à l'endettement dans le but d'acquérir des biens de consommation ; ceci est rendu possible par le crédit bancaire ;
- Le métier du banquier étant d'utilité publique, celui-ci ne pouvait rester indifférent à une demande aussi forte. De plus, les marchés de biens de consommation devant être sans cesse stimulés sous peine de s'essouffler, le banquier a compris qu'en aidant les particuliers, il aidait également ses clients producteurs et revendeurs par la stimulation des ventes, en accordant des crédits à la consommation.

En Algérie, nous assistons à une offre de plus en plus forte de crédits aux particuliers destinée à leur permettre d'acquérir des biens meubles ou immeubles. Néanmoins, nous noterons que les crédits destinés à financer des besoins passagers de trésorerie restent absents sur le marché.

Conclusion :

Les crédits d'investissements sont destinés au financement de l'outil de travail, à savoir les immobilisations. Ce sont les recettes secrétées par les éléments financés qui viendront rembourser le prêt. Il est donc impératif de s'assurer de la rentabilité de l'investissement et arrêter une durée au crédit de façon à ne pas déstabiliser le projet.

Le risque est inévitable dans une opération du crédit, cependant tout concours bancaire comporte un risque, mais celui-ci ne doit pas empêcher le banquier d'agir, sa fonction est tant de prendre puis de gérer le risque pris.

Pour se prémunir contre les risques, le banquier dispose d'un bon nombre de moyens de protection. Ceux-ci varient du respect des normes que l'institut d'émission lui impose en matière d'octroi de crédits jusqu'au recueil des garanties sous leurs diverses formes (personnelles, réelles, assurances, etc.).

Chapitre III :

Montage, étude et gestion d'un dossier de crédit

Introduction

Section1 : L'étude de la viabilité d'un projet

Section2 : Analyse de la rentabilité du projet

Section3 : Etude d'un cas pratique.

Conclusion

Introduction

Avant d'accepter d'investir des fonds dans un quelconque projet, le banquier doit d'abord mener une étude minutieuse sur le projet pour lequel porte cet investissement car le risque est très important, compte tenu de la durée et de l'importance des fonds engagés.

Cette étude est basée sur un dossier de crédit comportant un ensemble de documents fournis par le client. Elle s'effectue en deux étapes, la première c'est l'étude de la viabilité du projet et la deuxième c'est l'étude de rentabilité du projet et celle des capitaux.

Pour cerner tous les aspects relatifs au montage d'un dossier de crédit, nous avons subdivisé ce chapitre en trois sections. La première et la deuxième section seront consacrées à la démarche prise par le banquier lors du montage d'un dossier de crédit d'investissement, et la troisième section fera l'objet d'une étude d'un cas pratique.

Section I : L'étude de la viabilité d'un projet

1.1 Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement

Les demandes de crédit d'investissement doivent être accompagnées d'une liste de documents administratifs, comptables, techniques, économiques et financiers, etc. La liste des documents présentés ci-après n'est pas exhaustive, elle peut varier selon la nature de l'investissement et l'ancienneté de la relation banque client.

1.1.1 Documents administratifs :

- Une demande de crédit d'investissement écrite, datée et dûment signée par une personne habilitée à engager l'entreprise ;
- Une copie certifiée conforme de la déclaration d'investissement enregistrée auprès de l'ANDI (Agence Nationale du Développement de l'Investissement) pour le secteur privé ;
- Une copie de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux de l'ANDI éventuellement ;
- Une copie certifiée du registre de commerce, du récépissé de dépôt ou tout autre autorisation ou agrément d'exercer (éventuellement une carte artisanale) ;
- Une copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
- Une copie certifiée conforme du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) ;
- Un acte de propriété ou bail de location du terrain et/ou des locaux utilisés pour son activité.

1.1.2 Documents comptables, fiscaux et parafiscaux :

- Les trois derniers bilans définitifs et TCR des exercices clos, y compris leurs annexes réglementaires, signés par une personne habilitée pour les entreprises en activité ;
- Les bilans et TCR prévisionnels établis sur une durée de cinq (5) ans, signés par une personne habilitée ;
- Pièces fiscales et parafiscales apurées pour les entreprises en activité, et déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore exercées.

1.1.3 Documents économiques et financiers :

- Une étude technico-économique du projet ;
- Factures pro forma et/ou contrat commercial récents pour les équipements à acheter localement ou à importer ;
- Etats descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiments réalisés et restant à réaliser, établis par un bureau d'architecture agréé ;
- Tout justificatif des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet.

1.1.4 Documents techniques :

- Permis de construire en cours de validité ;
- Plan de situation du projet à réaliser et le plan d'architecture

- Etude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrières.

1.2 L'analyse de l'étude technico-économique

Après s'être assuré de la conformité et l'authenticité des documents présentés par le client demandeur de crédit, le banquier s'attellera à analyser la viabilité du projet d'investissement. Cette analyse se fera à travers les étapes suivantes :

- Analyse du marché;
- Analyse commerciale;
- Analyse technique;
- Analyse des coûts.

1.2.1 L'analyse du marché :

« L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration des décisions commerciales ». ⁶¹

Donc, l'objectif de toute étude de marché est de prévoir le volume de produits pouvant être vendus sur le marché. L'évaluateur doit donc savoir si le produit en question est vendable, et si c'est le cas, qui sont les consommateurs de ce produit et où ils se situent.

1.2.2 L'analyse commerciale :

Les éléments qualitatifs sur lesquels doit réfléchir un banquier pour la réalisation de cette analyse ont été définis par les « 4P » de Mc McCarthy (dans une thèse de doctorat 3ème cycle de l'université de Minnesota), il s'agit :

1. Production (le produit).
2. Price (le prix).
3. Place (la distribution).
4. Promotion (la commercialisation).

. En matière de produit, il s'agira de s'intéresser :

À la gamme, la qualité, les produits de substitution et à l'obsolescence du produit.

. En matière de Prix, il faudra penser :

Aux prix pratiqués par la concurrence et aux éventuelles contraintes réglementaires.

. En matière de distribution, on pensera :

À déterminer le mode et le réseau de distribution et prévoir un service après vente.

. En matière de promotion, il faudra penser :

Au type des supports publicitaires utilisés pour faire connaître le produit et comparer leurs coûts par rapport à ceux de la concurrence.

⁶¹ Hamdi K, Analyse des projets et de leur financement, imprimerie ESSALEM, Alger, 2000.

1.2.3 Analyse technique :

Cette étude porte sur :

1.2.3.1 Le processus de production :

Il peut bien y avoir plusieurs procédés techniques pour atteindre les résultats voulus, toutefois la réussite dans le choix du procédé réduira le prix de revient et améliorera ainsi la compétitivité du produit sur le marché.

1.2.3.2 Les caractéristiques des moyens de production :

Une combinaison du volume de la production et du processus sélectionné conditionnera le choix de ces moyens de productions.

1.2.3.3 Les besoins de l'entreprise :

Après avoir choisie les processus de productions et fixé les caractéristiques des moyens de production, les techniciens peuvent évaluer les besoins d'investissement et ceux de l'exploitation.

1.2.3.4 La localisation des unités de production :

La localisation du projet doit être choisie de manière à assurer une meilleure exploitation. Il ne faut pas s'éloigner ni des fournisseurs (source d'approvisionnement) afin de minimiser les coûts de revient, ni des clients (écoulement de la production) pour réduire les coûts de distribution. Cela permet à l'entreprise de pratiquer des prix concurrentiels.

1.2.4 Analyse des coûts :

Cette analyse vise à déterminer l'exhaustivité et la fiabilité des coûts, qu'il s'agisse de ceux se rapportant à l'investissement ou à l'exploitation.

Après l'analyse de tous ces éléments, le banquier doit aboutir à une conclusion :

- Le projet n'est pas viable, il arrête son analyse sans passer à l'étude de la rentabilité car il est inutile de mener l'analyse de rentabilité d'un projet si déjà il n'est pas viable.
- Le projet est viable, il passe donc à l'analyse de la rentabilité.

Section II : Analyse de la rentabilité du projet

L'objectif de l'étude de rentabilité est de s'assurer que le projet est rentable et qu'il est le meilleur parmi les éventuelles occasions d'investissement (Placement bancaire, plusieurs projets, spéculations, etc.) et que les conditions de crédit proposées n'affectent pas la rentabilité du projet et, donc, le remboursement de l'emprunt bancaire.

Cette séparation des décisions d'investissement et de financement fait que l'examen financier d'un projet s'établit en deux phases:

- ◆ Une étude avant financement;
- ◆ Une étude après financement.

2.1 ANALYSE AVANT FINANCEMENT :

L'analyse des flux de trésorerie avant le financement sert à la détermination de la rentabilité propre (intrinsèque) de l'investissement et cela indépendamment des conditions de financement.

L'appréciation de la rentabilité d'un projet se fait à partir des flux de trésoreries générés par ce projet, c'est-à-dire des flux d'investissement, d'exploitation et des flux de désinvestissement.

Ces flux de trésorerie sont déterminés à partir du tableau Emplois / Ressources, ce tableau étant lui même établie sur la base d'un certain nombre d'éléments notamment les T.C.R prévisionnels et l'échéancier des flux de trésorerie (celui des investissements et d'amortissements).

2.1.1 Détermination des flux de trésorerie avant financement :

2.1.1.1 L'élaboration des échéanciers des flux de trésorerie :

- L'échéancier des investissements :

L'échéancier d'investissement permet au promoteur et à l'évaluateur d'apprécier, dès le départ, les coûts globaux (par années ou total) des investissements envisagés. Il est établi sous forme d'un tableau récapitulatif donnant le montant de chaque immobilisation nécessaire à la réalisation du projet, la date de son acquisition ainsi que sa durée de vie.

- L'échéancier d'amortissements :

C'est un tableau reprenant les dotations aux amortissements annuelles relatives à chaque investissement amortissable, et ce, durant toute la durée de vie du projet. Il permet de déterminer la dotation annuelle globale et la Valeur Résiduelle des Investissements (VRI) au terme de la période d'exploitation du projet.

Tableau N°4 : Exemple d'un échancier d'amortissement

Exemple d'un échancier d'amortissement							
Désignation	Montant	Durée	1	2	n...	8	TOTAL
Equipements	80 000	8 ans	10 000	10 000	10 000	10 000	80 000
Matériel roulant	65 000	5 ans	13 000	13 000	13 000	/	65 000
.....

Il est à noter que l'amortissement peut se faire de manière linéaire ou dégressive. Si l'on opte pour l'option dégressive, celui-ci se fera comme suit :

Amortissement dégressif = amortissement linéaire × coefficient

Le *coefficient* varie selon la durée d'amortissement du bien.

Coefficient : $\left\{ \begin{array}{l} 1,5 : \text{ si l'amortissement se fait sur 3 ou 4 ans ;} \\ 2,0 : \text{ si l'amortissement se fait sur 5 ou 6 ans ;} \\ 2,5 : \text{ si l'amortissement se fait sur une durée } > 6 \text{ ans.} \end{array} \right.$

L'amortissement dégressif prendra fin, dès que ses dotations seront inférieures à celles d'un amortissement linéaire. Les dotations qui suivront seront calculées de manière linéaire.

2.1.1.2 L'élaboration du TCR prévisionnel :

Il permet de déterminer les SIG prévisionnels ainsi que la CAF qui entre dans l'établissement du Tableau E/R. Ce TCR ne prend pas en considération les coûts du financement et se présente comme suit :

Tableau N°5 : exemple d'un tableau des comptes de résultats (TCR)

RUBRIQUE	année 1	année 2	année 3	année « n »
Chiffre d'affaires (1)					
Consommations de l'exercice (2)					
Valeur ajoutée (1-2)					
-Frais du personnel					
-Impôts et taxes					
Excédent brut d'exploitation EBE					
-Dotations aux amortissements (3)					
-Frais divers					
Résultat brut d'exploitation (RBE)					
-Impôt sur le bénéfice (IBS)					
Résultat net (4)					
CAF (3+4)					

2.1.1.3 L'élaboration du tableau Emplois/Ressources(E/R):

Ce tableau comprend l'ensemble des ressources et des besoins de l'entreprise. Il permet de déterminer les flux de trésorerie avant financement. Il se présente ainsi :

Tableau N°6 : Tableau Emplois/Ressources (E/R)

PHASES PAR ANNEES RUBRIQUES	Investissement		Exploitation			
	-1	0	1	2	...	N
Ressources :						
➤ capacité d'autofinancement (CAF)						
➤ Valeur résiduelle des immobilisations.						
➤ Récupération du BFR.						
Total des ressources (1)						
Emplois :						
➤ Investissement initial.						
➤ Variation du BFR.						
Total des emplois (2)						
Flux nets de trésorerie (1 – 2)						
Flux nets de trésorerie cumulés						

Il s'agira de la conception d'un tableau élaboré tel que présenté ci-dessus. Le tableau emplois/ressources reprendra les postes suivants :

- **Les emplois** : Ceux-ci sont composés des éléments suivants :

Investissements : Ce poste doit reprendre les montants à décaisser à chaque période en vue de la réalisation de l'investissement. Ce poste est obtenu sur la base de l'échéancier des investissements.

Variation du B.F.R : Le B.F.R est une rubrique essentielle dans le tableau E/R ; il varie en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires (C.A), induisant une variation à inscrire en emploi. Le B.F.R devra atteindre son seuil maximal dès que le projet aura atteint le régime de croisière.

- **Les ressources** : Celles-ci seront :

La capacité d'autofinancement (C.A.F): C'est la CAF calculée à partir du TCR prévisionnel de la manière suivante :

$$\text{C.A.F} = \text{Résultat net} + \text{Dotations aux amortissements et aux provisions}$$

La valeur résiduelle des immobilisations (VRI) : elle est calculée ainsi :

$$\text{VRI} = \text{Total investissement} - \text{BFR} - \text{Amortissements constatés}$$

La récupération du B.F.R : Au terme de la durée de l'investissement, le B.F.R supporté par l'entreprise sera récupéré. Il deviendra ainsi une ressource à prendre en compte dans le tableau Emplois/ressources (E/R).

La résultante de la confrontation entre emplois et ressources donnera lieu aux *flux nets de trésorerie* qui feront l'objet d'une évaluation de la rentabilité intrinsèque du projet.

2.1.2 Les critères de rentabilité d'un investissement :

Après avoir calculé les flux nets de trésorerie (F.N.T), il s'agira pour l'évaluateur de les soumettre à certains tests en vue de faire ressortir la rentabilité propre de l'investissement.

Parmi ces tests de rentabilité qu'on a déjà cités dans la première partie à savoir le concept d'actualisation, le délai de récupération, le taux interne de rentabilité, la valeur actuelle nette et l'indice de profitabilité qui donneront au banquier un ensemble d'informations sur la rentabilité de l'investissement en question.

À travers cette évaluation avant financement, le banquier aura décelé les besoins de financement à couvrir et la rentabilité intrinsèque du projet. Il procède, ensuite, à la détermination de la structure de financement appropriée, et ce, après avoir analysé la rentabilité des capitaux engagés.

2.2 ANALYSE APRES FINANCEMENT

L'étude après financement a pour objectif de déterminer la rentabilité des capitaux engagés et l'impact de l'endettement sur la rentabilité des fonds propres. Elle sera, en outre, un outil de mise en place des conditions du crédit adéquates (taux, durée, etc.).

Cette étude intègre, en plus des éléments figurant dans l'analyse avant financement, le plan de financement, les intérêts intercalaires et leur amortissement et les frais financiers.

L'étude est basée sur les flux de trésorerie déterminés à partir du tableau emplois/ressources après financement.

2.2.1 Elaboration d'un tableau Emplois/Ressources après financement :

Le tableau E/R après financement intègre, de plus que le tableau E/R avant financement, les capitaux propres et l'emprunt (au niveau des ressources), les intérêts intercalaires, le remboursement du principal et les dividendes (au niveau des emplois).

Le tableau E/R ne doit présenter au niveau d'aucune année une trésorerie cumulée négative. Auquel cas, cela voudra dire que les emplois risquent de ne pas être couverts et pouvant à ce titre constituer un risque sérieux pour la concrétisation de l'investissement.

Dans un tel cas de figure, le banquier devra revoir les conditions de crédit : augmenter la période de différé, augmenter la durée de remboursement, augmenter les deux en même temps et enfin revoir le schéma de financement.

La détermination des flux de trésorerie après financement se fait à travers ce tableau :

Tableau N°7 : exemple de représentation d'un tableau emplois /ressources après financement

Rubriques	Années					
	1	2	3	4	5
Ressources :						
CAF						
VRI						
Récupération du BFR						
<i>Apports personnels</i>						
<i>Emprunts</i>						
Total Ressources (A)						
Emplois :						
-Investissement initial						
-Variation du BFR.						
<i>-Remboursement emprunt</i>						
<i>-Dividendes</i>						
<i>-Intérêts intercalaires</i>						
Total Emplois (B)						
Flux de trésorerie (A)-(B)						
Flux de trésorerie cumulés						

Remarque :

☞ Le banquier doit aussi intervenir lorsque la trésorerie cumulée est trop excédentaire : diminuer la période de différé, diminuer la durée de remboursement ou diminuer les deux à la fois.

2.2.2 Appréciation de la rentabilité après financement :

L'analyse des flux de trésorerie avant financement permet de déterminer la rentabilité du projet lui-même. L'analyse des flux après financement, quant à elle, a pour objectif de déterminer la rentabilité des capitaux engagés dans l'investissement, à savoir les fonds propres et les fonds empruntés.

2.2.2.1 La rentabilité des fons propres :

Elle est étudiée à travers le délai de récupération des fonds propres (DRFP), la VAN des fonds propres (VANFP), le TRI des fonds propres (TRIFP) et l'indice de profitabilité des fonds propres (IPFP).

► **DRFP** : c'est le délai nécessaire pour récupérer le montant des fonds propres à partir de la rémunération des actionnaires (dividendes + flux de trésorerie).

► **VANFP** : La VANFP représente la somme des différences entre les flux nets de trésorerie actualisés augmentés du montant actualisé des dividendes, et le montant actualisé des apports en capital. Elle indique ainsi, si le projet est rentable ou pas pour le promoteur.

$$VANFP = \sum_{p=0}^n \frac{-Kp + Pp + Tp}{(1+i)^p} \quad \text{Tel que :}$$

Kp : Apports de l'année p ;
Pp : Dividendes de l'année p ;
Tp : Trésorerie de l'année p ;
I : Taux d'actualisation.

► **TRIFP** : c'est le taux d'actualisation qui annule la VANFP :

$$TRIFP = i \quad \text{tel que} \quad \sum_{p=0}^n \frac{-Kp + Pp + Tp}{(1+i)^p} = 0$$

► **IPFP** : il indique si le projet est rentable pour le promoteur, il est donné par formule suivante :

$$IPFP = 1 + VANFP / APPORTS(\text{actualisés})$$

2.2.2.2 La rentabilité de l'emprunt :

L'emprunt peut être considéré comme étant un projet à part entière. À ce titre, on peut lui déterminer son Délai de Récupération (DR), sa Valeur Actuelle Nette (VANE) et son Taux de Rentabilité Interne (TRIE).

► **DRE** : C'est le délai nécessaire pour récupérer les fonds empruntés à partir des flux de remboursement.

► **VANE** : $VANE = \text{Capitaux empruntés actualisés} - \text{Flux de remboursement actualisés}$.

La VANE est aussi donnée par la différence entre la VANFP et la VAN.

► **TRIE** : $TRIE = \text{Taux Brut de l'emprunt} (1 - \text{Taux IBS})$.

Comparaison entre i , TRI, TRFP et TRIE :

- $TRIE > TRI \Rightarrow VANFP < VAN$ et $TRFP < TRI \Rightarrow$ Effet de levier négatif (effet de Massue).

L'emprunt n'est pas intéressant, sauf en cas de forte nécessité où il faut s'assurer que $VANFP > 0$.

- $TRIE < TRI \Rightarrow TRFP > TRI \Rightarrow$ effet de levier positif.

L'investisseur a intérêt à emprunter à condition de maintenir l'équilibre financier de l'entreprise.

Remarque :

☞ Outre l'évaluation et l'analyse financière du projet, le banquier peut également recourir à certains tests de sensibilité qui consistent à modifier les valeurs de certains paramètres tels que les prix, les quantités vendues, les quantités produites et le taux d'actualisation, pour voir leur impact sur la rentabilité du projet. Ces tests sont rendus aisés grâce à l'informatique (sur Excel par exemple) qui offre la possibilité de faire des simulations dans un laps de temps très réduit.

L'évaluation financière d'un projet est indispensable pour apprécier l'importance de l'investissement projeté et, surtout, sa rentabilité, et ce dans le but de bien appréhender les risques courus pour les mieux gérer.

La distinction entre une étude avant et une étude après financement est nécessaire. Cette distinction est justifiée par l'incidence que pourrait avoir une telle ou telle structure de financement sur la rentabilité du projet. En effet, le schéma de financement peut influencer considérablement la rentabilité intrinsèque du projet dans un sens ou dans un autre. D'où la nécessité de déterminer le schéma le plus adéquat.

Au terme de cette étude, le banquier élabore une synthèse de ces deux optiques pour la prise de décision, celle-ci se révélant importante vu qu'un éventuel financement de la part du banquier l'associerait à l'entreprise pendant une durée assez longue.

Section III : Etude d'un cas pratique

Afin de mettre en pratique les techniques d'étude et d'analyse développées précédemment, une illustration par un cas pratique nous semble être le meilleur moyen.

L'étude concernera un dossier de crédit d'investissement et dont la demande a été introduite par une entreprise de prestation de service (Imagerie médicale).

3.1 Présentation de la banque d'accueil :

3.1.1 Historique et développement du Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A) :

Le C.P.A, a été créé au lendemain de l'indépendance, par Ordonnance du 29 Décembre 1966 et du 15 Mai 1967, dans un contexte marqué par une volonté de nationaliser tous les organismes bancaires étrangers qui gravitaient autour de la toute récente Banque Centrale d'Algérie. Dans cette phase de constitution et d'affirmation progressive du système bancaire national, le C.P.A a été la seconde banque à être créée, après la naissance de la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Le CPA a bénéficié du patrimoine des banques populaire dissoutes et laissés de la période coloniale, comme la compagnie française de crédit et de banque.

Bien qu'il puisse, au même titre que les autres banques, recevoir des dépôts de fonds et effectuer des opérations financières avec toute personne physique ou morale, le CPA s'est particulièrement spécialisé dans les secteurs de l'artisanat, du tourisme, de l'hôtellerie, de la pêche et des activités annexes, des coopératives non agricoles de production et de distribution ainsi que des professions libérales.

Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la Banque d'Algérie, le C.P.A obtiendra son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 07 Avril 1997.

À l'instar des autres banques, le CPA est composé d'un réseau implanté sur la quasi-totalité du territoire national. Ce réseau est constitué d'une direction générale qui trace la politique globale de la banque, d'une liste de quinze 15 directions régionales qui ont pour attributions l'animation et le contrôle des différentes activités effectuées par les agences qui leur sont rattachées. Ces dernières ont pour missions de mettre en exécution la stratégie édictée par la direction générale. Parmi ces structures de base, existe celle sise à Tizi-Ouzou (CPA 194) ; le lieu de déroulement de notre stage pratique.

3.1.2 Présentation de la structure d'accueil : CPA 194 Tizi-Ouzou

Faisant partie de l'ensemble des agences du CPA, implantées sur le territoire national, l'agence CPA 194 est une agence principale située au Boulevard Stiti (Tizi-Ouzou). Cette agence est créée en 1993, elle est chargée d'accomplir toutes les opérations couramment traitées par une banque commerciale.

L'agence CPA 194 est dotée d'un comité de crédit présidé par le directeur d'agence, le sous directeur, le chef de service crédit et un chargé d'études.

Ce comité est chargé de se prononcer sur les demandes de crédits introduites par la clientèle. Le directeur d'agence qui préside ce comité, est doté d'un certain pouvoir de décision en matière de financement qui lui est attribué par la direction générale de la Banque sous forme de délégation.

3.2 Organisation et rôle du service crédit

3.2.1 Organisation du service crédit dans l'agence :

Le service crédit est composé d'une part, de la « cellule études et analyses des risques » chargée de l'appréciation de la santé financière de l'entreprise et de l'évaluation des risques inhérents aux crédits et d'autre part, de la « cellule d'engagement et recouvrement » chargé du recueil des garanties, la mise en place et le suivi des crédits.

Selon l'organisation⁶² du CPA, ce service est structuré comme suit :

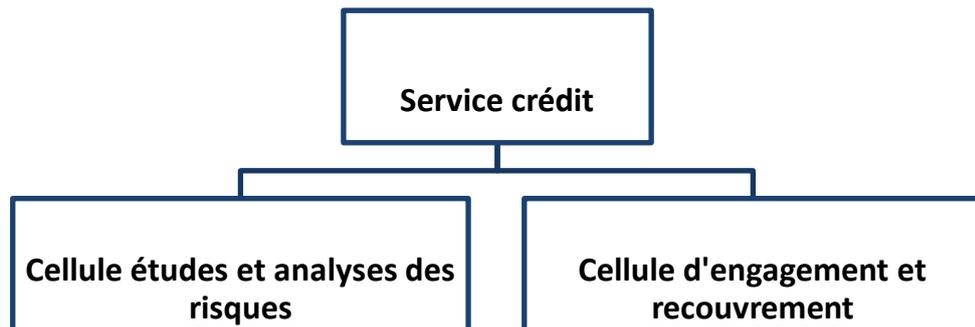


Schéma N°4 : « Schéma représentant l'organisation du service crédit au sein de l'agence CPA 194 »

3.2.2 Rôle et attribution du service crédit dans l'agence CPA 194 :

Ce service est mis sous l'autorité directe du Directeur d'agence, parmi les missions qui lui sont assignées, nous retiendrons celles-ci :

- Etudier et apprécier les risques inhérents aux crédits ;
- La mise en place et le suivi des crédits autorisés ;
- Le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses ;
- La confection et l'exploitation des statistiques Engagements.

Le service Crédit accomplit les missions qui lui sont assignées par le biais de ses deux sous sections. Il s'agit de : la cellule études et analyses des risques ainsi que le secrétariat engagements.

3.2.2.1 Attributions de la Cellule Etudes et Analyses des risques :

La cellule études et analyses⁶³ est la première à prendre acte du dossier. Elle a pour principales missions :

⁶² Par référence à la lettre commune 03/2000 du Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

⁶³ En se référant à la lettre commune N° 03/95 du CPA.

- S'assurer de la conformité des dossiers au triple plan fiscal, administratif et comptable ;
- Etudier les demandes de crédit et proposer les concours à mettre en place ;
- Soumettre la direction de l'agence les dossiers de crédits étudiés pour appréciation et décision ;
- Etudier et transmettre à la hiérarchie sous la responsabilité du Directeur d'agence pour décision les demandes ne relevant pas des pouvoirs de l'agence ;
- Porter à la connaissance de la clientèle les décisions prises ;
- Tenir et mettre à jour les dossiers de crédits ;
- Assurer la confection et / ou la transmission des dossiers concernés par le contrôle à posteriori à la Banque d'Algérie ;
- Suivre régulièrement l'évolution des entreprises financées (mouvements confiés, visite sur sites, informations collectées à travers la presse, etc.) ;
- Suivre conjointement avec la cellule engagement et recouvrement l'utilisation des crédits et leur remboursement ;
- Assister et conseiller la clientèle en matière de financement ;
- Suivre la réalisation physique des projets d'investissements financés par l'agence et établir des comptes rendus au groupe de rattachement avec propositions adéquates en vue de préserver les intérêts de la banque ;
- Assurer avec le Secrétariat Engagements la récupération des créances litigieuses et contentieuses.

3.2.2.2 *Attributions de la cellule engagement et recouvrement :*

Organe d'exécution et de suivi, le Secrétariat Engagement est chargé de :

- Procéder au recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits ;
- Etablir et délivrer les actes d'engagement (conventions de crédits, actes de caution et d'aval,...) ;
- Mettre en place les crédits autorisés et veiller à leur remboursement à échéance ;
- Suivre l'utilisation des crédits autorisés ;
- Suivre la remise des mains levées relatives aux cautions et avals délivrés ;
- Exécuter et suivre les opérations liées aux crédits assortis de gages (mobilisation des droits à paiements, avances sur titres,...) ;
- Suivre l'application des conditions de banque d'une manière générale notamment les engagements par signature ;
- Exécuter les opérations liées au volet juridique et contentieux (saisie arrêt, avis à tiers détenteur, mise en demeure, demande de transfert des ressources au précontentieux ou contentieux,...) ;
- Elaborer et adresser à bonne date les statistiques destinées au groupe et aux structures de contrôle concernées.

3.2.3 Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit

3.2.3.1 Relations fonctionnelles :

Le compartiment crédit constitue indéniablement l'interface la plus reliée de l'agence avec le réseau bancaire. En effet, le service crédit entretient des relations fonctionnelles avec les autres compartiments de l'agence et avec l'ensemble des structures de la banque par le biais du Directeur d'agence, à savoir :

Le Service des Opérations du Commerce Extérieur : en vue d'assister la clientèle dans ses opérations avec ses partenaires étrangers ;

- *La Direction de Crédit* : pour l'assistance et le conseil dans l'étude, l'évaluation des risques et la mise en place des crédits ;
- *La Direction Financière* : pour les besoins financiers (accréditif permanent, appels de fonds,...), et pour la mobilisation des crédits (chaînes de billets, tableaux d'amortissements des crédits,...) ;
- *La Direction des Etudes juridiques et contentieuses* : pour orientations et recommandations juridiques, la prise en charge des affaires précontentieuses et contentieuses ;
- *La Direction de la Comptabilité* : pour les aspects comptables liés aux opérations traitées ;
- *La Direction des refinancements et des relations extérieures* : pour la recherche de la mise en place des financements externes ainsi que l'assistance en matière de commerce extérieur (notamment pour les aspects réglementaires).

3.2.3.2 Relations hiérarchiques :

Le service crédit dépend hiérarchiquement du Directeur d'agence, qui lui-même rattaché au groupe d'exploitation, coordonne entre les différents compartiments de l'agence.

Le service crédit peut être amené à avoir des rapports avec la majorité des directions centrales notamment la DFAP⁶⁴, DFEP⁶⁵, etc. Ainsi qu'avec la Direction du réseau, les confrères, les autorités locales, l'administration fiscale, etc.

⁶⁴ DFAP Direction du Financement des Activités privées.

⁶⁵ DFEP Direction du Financement des Entreprises publiques.

3.3 Etude d'une demande de crédit d'investissement

Le projet d'investissement que nous allons étudier porte sur l'extension d'une activité de prestation de service médicale (Imagerie médicale), ceci concerne l'acquisition d'un nouveau matériel médical (Scanner multi barrettes avec ses accessoires).

Le coût global de cet investissement à été estimé par le promoteur à hauteur de 27 000 000 de DA. Le crédit bancaire sollicité est un crédit à moyen terme d'une durée de 5 ans + une (01) année de différé. Ce financement couvrira partiellement l'acquisition du matériel.

- **Les documents fournis par le client :**

- Une étude technico-économique du projet ;
- Factures pro forma du matériel ;
- Une copie du registre de commerce et de la carte fiscale ;
- Les bilans et TCR prévisionnels sur une période de cinq années ;
- Bilan d'ouverture ;
- Un extrait de rôle apuré ;
- La décision d'octroi des avantages ANDI ;
- Attestation d'affiliation et de mise à jour.
- Les statuts de l'entreprise.
- Bail de location du local abritant l'activité.
- Expertise et acte de propriété du bien à hypothéquer ;
- Autorisation de la consultation à la centrale des risques de la banque d'Algérie.

3.3.1 Etude de la viabilité :

3.3.1.1 Présentation des éléments permettant à l'identification du promoteur et du projet :

Présentation de l'entreprise :

L'EURL « DIEGO », est une société unipersonnelle à responsabilité limitée qui a pour activité la prestation de service (imagerie médicale), son capital social est de l'ordre de 1 000 000 DA. Son siège social est situé à la place de 1^{er} Novembre Tizi-Ouzou.

Présentation du projet :

Le projet porte sur l'extension d'une activité de prestation de service (imagerie médicale) à travers l'acquisition d'un nouveau scanner et ses accessoires dont les prix sont les suivants :

Tableaux N°8 : Prix du matériel à acquérir

N°	Désignation	Montant
1	Scanner multi barrettes	21.500.000 DA
2	Injecteur automatique pour scanner	2.200.000 DA
3	Onduleur pour scanner	1.400.000 DA
4	Station de travail pour scanner	1.200.000 DA
5	Reprographe laser pour scanner	700.000 DA
	TOTAL GENERAL	27.000.000 DA

Mode de financement du projet :

Le coût global de cet investissement à été estimée par le promoteur à hauteur de 27 000 000 DA, l'acquisition nécessite un financement mixte :

- Apport personnel 30% (27 000 000 x 30%) \Rightarrow 8 100 000 DA
- Emprunt bancaire 70% (27 000 000 x 70%) \Rightarrow 18 900 000 DA

Impact du projet :

Sur le plan social le projet va contribuer à l'amélioration du secteur de la santé de la WILAYA de Tizi-Ouzou.

Sur le plan économique, C'est un investissement lourd générateur de profits futurs.

3.3.1.2 L'analyse de marché et les aspects commerciaux et techniques du projet :

Analyse du marché :

En plus du centre hospitalo-universitaire (CHU), la localité de Tizi-Ouzou possède seulement trois (3) centres de radiologie, ce qui est insuffisant pour les patients potentiels.

Analyse commerciale :

La politique des prix est relative à celle appliquée sur le marché et qui est à l'ordre de 20 000 DA.

N.B : il est à noter que l'activité exercée ne permet pas d'analyser le produit, la distribution ou bien la commercialisation.

Analyse technique

Il s'agit d'un médecin spécialiste en radiologie, depuis 14 ans, qui exerce à titre privé depuis 2005. En effet, il était chef d'unité de radio pédiatrie au centre hospitalo-universitaire (CHU) Mustapha Bacha d'Alger. Il détient une décision d'octroi d'avantages fiscaux délivrée par l'ANDI.

Le client a une bonne maîtrise de son domaine et y compris dans le secteur privé, il évalue son volume de travail quotidien à une quarantaine (40) de patients par jour ce qui est assez conséquent.

L'implication notable du promoteur (il a acquis récemment une 3^{ème} table de radiologie sur fonds propres), l'implantation géostratégique du centre d'imagerie médicale au cœur de la ville de Tizi-Ouzou et dans un local vaste offrant toutes les commodités nécessaires pour l'exercice de l'activité, constitue tant d'éléments probants.

3.3.2 Etude de rentabilité

Dans ce cas de figure, nous avons mis en exergue l'analyse de la viabilité, sans négliger pour autant l'analyse de la rentabilité. Pour ce faire, nous allons procéder à :

- L'élaboration de l'échéancier de remboursement
- L'élaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR).
- Tableau de comparaison entre les cash-flows et l'échéance de remboursement
- Le calcul et l'appréciation des critères de rentabilité.

3.3.2.1 L'élaboration de l'échéancier de remboursement:

Cet échéancier est élaboré en fonction de la durée de remboursement du crédit, qui s'étale sur une durée de 5 ans + une année de différé.

Néanmoins, les pouvoirs publics en collaboration avec les banques ont mis en place un programme d'aide à l'investissement, à cet effet, le promoteur à bénéficier d'une bonification du taux d'intérêt de 2 % ainsi que l'exonération de la TVA sur l'acquisition du matériel.

Le financement bancaire représente 70% du montant global de l'investissement donc :

$27\,000\,000\text{ DA} \times 70\% = 18\,900\,000\text{ DA}$ (montant du crédit sollicité)

Taux d'intérêt : $5.25\% - 2\% = 3.25\%$

TVA sur Intérêt : Exonérée

Néanmoins, les pouvoirs publics en collaboration avec les banques ont mis en place un programme d'aide à l'investissement, à cet effet, le promoteur à bénéficier d'une bonification du taux d'intérêt de 2 % ainsi que l'exonération de la TVA sur l'acquisition du matériel.

Tableau N°9 : L'échéancier de remboursement

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Montant restant dû (MRD)	18 900 000	15 120 000	11 340 000	7 560 000	3 780 000
Principale	3 780 000	3 780 000	3 780 000	3 780 000	3 780 000
Intérêt	614 250	491 400	368 550	245 700	122 850
TVA (exonérée)	-	-	-	-	-
Echéance	4 693 250	4 275 400	4 148 550	4 025 700	3 902 850

3.3.2.2L'élaboration du Tableau des comptes de résultats (TCR) :

Tableau N°10: Tableau des comptes de résultats

N° Cpt	Désignation	Ex N+1		Ex N+2		Ex N+3		Ex N+4	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
74	Prestation fournie		12 360 000		12 480 000		12 720 000		13 200 000
61	Matières et F	1 224 000		1 248 000		1 272 000		1 296 000	
62	Autres Services	1 581 000		1 612 000		1 643 000		1 674 000	
81	Valeur Ajoutée		9 555 000		9 620 000		9 805 000		10 230 000
81	Valeur Ajoutée		9 555 000		9 620 000		9 805 000		10 230 000
63	Masses salariales	1 156 680		1 179 360		1 202 040		1 224 720	
65	Frais financiers	445 331		322 481		199 631		79 781	
64	TAP	0		0		254 700		264 000	
66	Frais divers	255 000		260 000		265 000		270 000	
682	D A P	2 700 000		2 700 000		2 700 000		2 700 000	
83	Résultat exploit.		4 997 989		5 158 159		5 183 629		5 691 499
84	R. H exploitation		4 997 989		5 158 159		5 183 629		5 691 499
88	R. d'exercice		0		0		1 036 726		1 138 300
*	Impôt	0		0		1 036 726		1 138 300	
	Résultat Net		4 997 989		5 158 159		4 146 903		4 553 199
	Cash flow		7 697 989		7 858 159		6 846 903		7 253 199

		1 138 300		1 224 720 79 781 264 000 270 000 2 700 000		1 296 000 1 674 000	Charges	EX N+5
	4 553 199	5 691 499	5 691 499	10 230 000	10 230 000	13 200 000	Produits	
	7 253 199							

3.3.2.3 Comparaison entre les cash-flows et l'échéance de remboursement :

Tableau N°11 : Comparaison entre les cash-flows et l'échéance de remboursement

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
(1) Cash-flows	7 697 989	7 858 159	6 846 903	7 253 199	7 253 199
(2) Echéance de remboursement	4 693 250	4 275 400	4 148 550	4 025 700	3 902 850
Résultat (1) – (2)	3 304 739	3 582 759	2 698 353	3 227 499	3 350 349

Nous remarquons que la différence entre les cash-flows et l'échéance de remboursement est importante de ce fait, le client pourra largement honorer ses échéances.

3.3.2.4 Calcul et appréciation des critères de rentabilité :

Tableau N°12 : Tableaux des cash-flows

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Cash-flows	-27 000 000	7 697 989	7 858 159	6 846 903	7 253 199	7 253 199
Cash-flows cumulés	-27 000 000	-19 302 011	-14 443 852	-4 596 949	2 656 250	9 909 449
Cash-flows actualisés	-27 000 000	7 127 767	6 737 104	5 435 292	5 331 317	4 936 405
Cash-flows actualisés cumulés	-27 000 000	-19 872 232	-13 135 127	-7 699 835	-2 368 517	2 567 888

Remarque :

Dans le calcul du « taux » d'actualisation, on a pris en considération les éléments suivants :

Le taux de rémunération du capital (i= 10%)

Le taux net d'emprunt (3.25%).

$$i = (0.7 \times 10\%) + (0.3 \times 3.25) = 8 \%$$

- **Le délai de récupération (DR) :**

Le cumul des flux devient positif entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année.

$$DR = 3\text{ans} + (4\,596\,949 \times 12) / (4\,596\,949 + 2\,656\,250) = 3 \text{ ans et } 7.6 \text{ mois}$$

Donc DR= 3ans, 7 mois et 19 jours.

- **Le délai de récupération actualisé (DRA) :**

Le cumul des flux devient positif entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

$$DRA = 4\text{ans} + (2\,368\,517 \times 12) / (2\,368\,517 + 2\,567\,888) = 4\text{ans et } 5.75 \text{ mois}$$

Donc DRA = 4 ans, 5mois et 23 jours.

- **La valeur actuelle nette (VAN) :**

$$VAN = 2\,567\,888 \text{ DA.}$$

- **Le taux interne de rentabilité :**

TAUX	VAN
11 %	401 707
12 %	-263 631
1 %	665 338

Pour un taux d'actualisation :

$$T_1 = 11 \% \text{-----} VAN = 401\,707.$$

$$T_2 = 12 \% \text{-----} VAN = -263\,631$$

TRI = dernier taux donnant une VAN positive + (différence des taux)*(VAN positive/VAN positive + VAN négative)

$$11\% + (1 \%) (401\,707 / 665\,338)$$

$$\mathbf{TRI = 11.6 \%}$$

- **L'indice de profitabilité (IP) :**

$$IP = 1 + (VAN / I_0) = 1 + (2\,567\,888 / 27\,000\,000) = 1.10.$$

$$IP = 1.10$$

- Chaque dinar investi rapporte 0.1 DA de plus.

Interprétation :

- Le délai de récupération et le délai de récupération actualisé se situent pendant les premières années de la durée de vie du projet, ce qui prouve que le projet est liquide.
- La VAN dégagée atteste que la rentabilité intrinsèque du projet est satisfaisante : l'entreprise connaîtra un enrichissement égal à 2 567 888 DA.
- Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (11.6%) est supérieur au taux d'actualisation (8%). De ce fait, tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive.
- L'indice de profitabilité nous donne un rendement appréciable des capitaux engagés. Ainsi, chaque dinar investi rapportera 0.10 à la fin de la durée de vie du projet.

L'ensemble de ces indicateurs nous amène à conclure que le projet est rentable en lui-même.

3.3.3 Etude de risque :

Pour ce projet le risque le plus significatif, c'est le risque de non remboursement, cependant ce dernier est à négliger, notamment suite à une rentabilité remarquable dégagée par l'activité de deux mois uniquement ; en effet le résultat net enregistré pour l'exercice du 11/11/2014 au 31/12/2014 est de 550 000 DA.

Par extrapolation l'affaire peut arriver à un résultat de plus de 3 000 000 DA par An au moins.

Vu l'engagement important pris par la banque avec le client, cette dernière à exiger une hypothèque d'une valeur de 8 500 000 DA comme garantie supplémentaire pour couvrir partiellement un éventuel risque de non remboursement.

La garantie du banquier c'est son propre étude.

Conclusion de l'étude et avis personnel

En conclusion et compte tenu des nombreux éléments positifs tant économiques que financiers du projet, nous formulons un avis favorable pour le financement de cette entreprise dans les conditions suivantes :

- **Montant du crédit** : 18 900 000 DA.
- **Durée** : 5ans dont une année de différé.

Garanties recueillies :

- Engagement de nantir le matériel à financer et de souscrire une DPMR avec procuration de renouvellement d'assurance.
- Hypothèque 1^{er} rang sur bien immobilier.
- Caution de l'associé unique.

Comparaison avec la décision de la banque :

La banque a accordé un avis favorable pour l'octroi d'un crédit moyen terme CMT d'investissement bonifié productif de 18 900 000 remboursable sur (05) cinq ans + une (01) année de différé.

Garanties :

- ✓ Délégation d'assurance MRP.
- ✓ Nantissement des équipements.
- ✓ Caution de l'associé unique.
- ✓ Hypothèque 1^{er} rang sur bien immobilier.

Conditions :

- Centralisation du chiffre d'affaire auprès des guichets de la banque.
- Versement préalable de la part d'autofinancement.

Les similitudes des avis quant à décision d'octroyer le crédit sollicité est justifiée par la rentabilité qu'aura le projet s'il serait réalisé.

Pour la durée de financement, la différence entre les deux durées proposées est dû à :

- Le chargé d'étude s'est contenté d'une étude de la viabilité du projet.
- L'absence des techniques d'évaluation lors de l'étude. En effet le chargé d'étude a répondu sur les supports normalisés et les données fournies sur les documents comptables.

Conclusion:

L'évaluation d'un projet d'investissement est faite sur la base d'un dossier de crédit venant appuyer la demande formulée par le client. Elle se déroule en deux étapes : Une étude de viabilité et une étude de rentabilité. Elle vise à conforter le banquier et lui assurer que le projet est techniquement réalisable et financièrement rentable.

Cette évaluation s'appuie sur la détermination des ressources financières prévisionnelles et l'étude des critères de décision.

Une évaluation sans prise en compte du schéma de financement permet de savoir si les ressources générées par la mise en exploitation du projet sont suffisantes. Tandis que l'évaluation avec prise en compte du schéma de financement cherchera à identifier l'origine des ressources et des emplois qui lui sont liés. Dès lors, il sera possible au banquier de répondre aux questions de solvabilité et de rentabilité du projet.

Mais quelles que soient la pertinence et la consistance de l'étude dans le cas de l'investissement, le risque zéro n'existe pas. D'où la nécessité de prendre d'avantage de mesures de sécurité.

Conclusion générale :

Dans ce présent mémoire qui couronne notre stage pratique, nous avons essayé de cerner, sous différents angles, l'essentiel de la relation Banque/Entreprise en matière de crédit.

À travers les trois chapitres développés tout au long de notre travail, nous avons exposé, d'une part, le rôle majeur des projets d'investissement dans la politique de croissance et de développement de chaque entreprise, ainsi que l'idée importante de l'évaluation financière, cette dernière détermine les dépenses futures à engager par l'entreprise. Et étudie les différents flux de trésorerie sur la durée de vie de l'investissement à travers des critères qui ont pour objet d'évaluer la rentabilité financière attendue d'un investissement.

Ceci nous amène à confirmer notre première hypothèse selon laquelle les critères d'évaluation ont un rôle capital dans la prise de décision d'investissement.

D'autre part, nous avons présenté le crédit comme moyen de financement des projets d'investissements. Sachant que le crédit constitue, l'activité principale de la banque, sa notion est inséparable de la notion du risque. Il n'existe donc pas de crédit totalement exempt de risque d'où l'importance accordée aux différentes méthodes d'analyse de ce dernier pour pouvoir le qualifier. Néanmoins, pour pouvoir le gérer le banquier s'entoure de garanties et d'un bon nombre de moyens de prévention.

Cela nous a permis de confirmer notre deuxième hypothèse selon laquelle le banquier doit se prémunir contre les risques potentiels en s'armant de garanties nécessaires.

En outre, nous avons également présenté une démarche dans l'étude et le suivi d'un dossier de crédit par la banque, ainsi que les outils d'analyse et d'évaluation nécessaires avant tout octroi de crédit, pour ensuite illustrer les techniques d'analyse et d'évaluation développées par la présentation d'un cas pratiques.

Cette démarche d'analyse de la demande de crédit nous a conduit à confirmer notre troisième hypothèse selon laquelle le banquier doit identifier son client, cerner ses besoins, étudier sa demande et apprécier les différents aspects relatifs à son activité pour enfin décider de l'octroi du crédit.

Pour conclure, nous pouvons dire que la relation banque/entreprise doit se déterminer dans un cadre de confiance. Toutefois, cette relation ne doit pas omettre l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet qui doit engager l'entreprise.

En outre, cette relation est appelée à s'améliorer en Algérie et les études futurs nous confirmeront cette idée.

Bibliographie

Ouvrages :

- AMELON J, L.; l'essentiel à connaître en gestion financière ; 3ème édition Maxima ; 2002.
- AUGROS J.C., QURUEL M, Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire ; édition Economica, Janvier 2000.
- BANCEL. F; RICHARD. A. ; le choix d'investissement ; édition Economica, Paris ; 1999.
- BARREAU .J ; DELAHAYE. J; Gestion financière des projets ; édition Economica ; Paris ; 1993.
- BARREAU. J, DELAHAYEJ ; DELAHAYE. F. ; Gestion financière ; 13ème édition DUNOD ; Paris ; 2004.
- BENHALIMA. A ; Pratique des techniques bancaires ; édition DAHLAB ; Alger ; 1997.
- BERNET-ROLLANDE. L; Principes des techniques bancaires ; 20ème édition Dunod ; 2000.
- BOUGHABA. A ; Analyse et évaluation des projets ; édition Berti ; 1998.
- BOUYACOUB. F ; L'entreprise et le financement bancaire ; CASBAH édition ; Alger ; 2000.
- BUSSERY. A ; Evaluation et choix des projets d'investissement ; Economica; paris ; 1995.
- CAUDEMIN. J, MONTIER. G; Banque et marché financier ; édition Economica ; 1998.
- COLLOMB. J. A ; Finance d'entreprise ; édition Eska ; Paris ; 1998.
- CONSO. P ; HEMICIF. F ; Gestion financière de l'entreprise ; 10ème édition Dunod ; paris ; 2002.
- DAYAN. A ; Manuel de gestion ; 2ème édition Ellipses Marketing ; Paris ; 2004.
- DELFOSSE. G ; La gestion financière des entreprises ; édition presses universitaires de France ; Paris ; 2000.
- FRAIX. J ; Evaluation des projets industriels ; édition Universitaires ; Belgique ; 1988.
- GUEDJ. N ; Finance d'entreprise ; édition d'organisation ; 1997.
- HAMDI. K ; Analyse des projets et de leur financement ; imprimerie ESSALEM ; Alger ; 2000.
- HERLINE. R ; Investissement : sélection et financement ; édition J-DELMAS ; Paris ; 2004.
- HOUDAYER. R ; Evaluation financière des projets ; édition Economica ; Paris 1993 ; P13.
- MARGUERIM. J ; AUSSET. G ; choix des investissements ; édition Sedifor ; 1984.
- MATHIEU. M ; L'exploitant bancaire et le risque crédit ; édition la revue banque éditeur ; 1995.
- MOURGUES. N; le choix des investissements dans l'entreprise ; édition Economica ; 1994
- ROUACH. M et NOULLEAU. G; Le contrôle de gestion bancaire et financier ; édition la revue bancaire ; 1993.
- TEULIE. J ; TOPSACALIAN. P ; Finance ; 2ème édition Vuibert ; Paris ; 1997.
- VERNIMMEN. P; Finance d'entreprise ; 5ème édition DALLOZ par Quiry, P et le fur, Y et Ceddaha, F ; 2002.

- VIZZANOVA. P ; gestion financière ; 9^{ème} édition Atol ; Paris ; 1992.

Mémoires et thèses :

- ✓ A. SAMIR ; le financement des investissements ; Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention d'un diplôme d'étude supérieur de banque ; société inter bancaire de formation ; Promotion 2004/2005.
- ✓ Y.ZERRAF ; Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires ; Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du brevet supérieur de banque « B.S.B » ; Ecole supérieur de la banque « E.S.B » ; 15^{ème} promotion 2012.

Codes et lois :

- ✓ Article 68 de l'ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003.
- ✓ Article 71 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit. Abrogée et remplacée par l'ordonnance 03-11.
- ✓ Article 112 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.
- ✓ Circulaire DGA/ EAJ du 26/01/2004 portant sur les nouvelles dispositions pour le financement des micros entreprises dans le cadre de l'emploi de jeunes.
- ✓ Les décrets présidentiels et exécutifs.
- ✓ Règlement n° 91-09, 14 Août 1992 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Autres documents :

- ✓ Cours de techniques bancaires et systèmes bancaires, 2^{ème} année ESB « école supérieur de la banque ».
- ✓ Dictionnaire des sciences économiques, ARMAND COLLIN/VUEF ; Paris ; 2001.
- ✓ Documents internes du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Liste des abréviations :

- ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
- ANSEJ** : Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes.
- BFR** : Besoins en Fond de Roulement.
- CA** : Chiffre d'Affaire.
- CAF** : Capacité d'Autofinancement.
- CAGEX** : Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations.
- CF** : Cash-flows.
- CLT** : Crédit à Long Terme.
- CMT** : Crédit à Moyen Terme.
- CPA** : Crédit Populaire Algérien.
- DAP** : Dotations Aux Amortissements et aux Provisions.
- DCT** : Dettes à Court Terme.
- DLMT** : Dettes à Long et Moyen Terme.
- DR** : Délai de Récupération.
- DRE** : Délai de Récupération de l'Emprunt.
- DRFP** : Délai de Récupération des fonds propres.
- EBE** : Excédent Brut d'Exploitation.
- FNSEJ** : Fond national du soutien à l'Emploi de Jeunes.
- FNT** : Flux Nets de Trésorerie.
- IBS** : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.
- IP** : Indice de Profitabilité.
- IPFP** : Indice de Profitabilité des Fonds Propres.
- RBE** : Résultat Brut d'Exploitation.
- SIG** : Soldes Intermédiaires de Gestion.
- TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle.
- TCR** : Tableau de Comptes de Résultats.
- TIR** : Taux Interne de Rentabilité.
- TIRE** : Taux Interne de Rentabilité de l'Emprunt.
- TIRFP** : Taux Interne de Rentabilité des Fonds Propres.
- TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- VA** : Valeur Ajoutée.
- VAN** : Valeur Actuelle Nette.
- VANE** : Valeur Actuelle Nette de l'Emprunt.
- VANFP** : Valeur Actuelle Nette des Fonds Propres.
- VRI** : Valeur Résiduelle des immobilisations.

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Détermination des cash-flows.

Tableau N°2 : Choix du critère à utiliser.

Tableau N°3 : Coût de l'investissement (cas de l'ANSEJ).

Tableau N°4 : Exemple d'échéancier d'amortissement.

Tableau N°5 : exemple d'un tableau de compte de résultats.

Tableau N°6 : Exemple d'un tableau Emplois /Ressources.

Tableau N°7 : Exemple d'un tableau Emplois/ressources après financement.

Tableau N°8 : Prix du matériel à acquérir.

Tableau N°9 : Elaboration de l'échéancier de remboursement.

Tableau N°10 : Elaboration du tableau de compte de résultats.

Tableau N°11 : Comparaison entre les cash-flows et l'échéancier de remboursement.

Tableau N°12 : Tableau des cash-flows du projet.

Liste des figures

Figure N°1 : Caractéristiques d'un investissement.

Figure N°2: Cash-flows nets.

Figure N°3 : Chiffrage des coûts et des recettes liés au projet.

Figure N°4 : Les étapes de réalisation du projet.

Figure N°5 : Résultats obtenus de l'étude de marché.

Liste des schémas

Schéma N°1 : La représentation graphique de la VAN.

Schéma N°2 : La représentation graphique de la VAN. (Cas de deux projets).

Schéma N°3 : Mécanisme du crédit Bail.

Schéma N°4 : Représentation de l'organisation du service crédit.

ANNEXES

- Décision d'octroi d'avantages ANDI.....Annexe I
- Compte rendu de visite.....Annexe II
- Check-list 3 d'un crédit d'investissement.....Annexe III
- Bilan comptable Du 11/11/2014 au 31/11/2014.....Annexe IV
- Compte de résultat de l'exercice du 11/11/2014 au 31/11/2014.....Annexe V

Table des matières

Introduction générale	1
Chapitre I L'étude des investissements et des projets d'investissements	4
Introduction au chapitre	4
Section I Généralité sur l'investissement	5
1.1 Définition de l'investissement	5
1.1.1 Approche comptable1.....	5
1.1.2 Approche économique.....	5
1.1.3 Approche financière.....	5
1.1.4 Approche gestionnaire3.....	5
1.1.5 Approche stratégique	5
1.2 La classification des investissements :	6
1.2.1 Les investissements selon l'objet :	6
1.2.1.1 Les investissements de remplacement ou de maintien	6
1.2.1.2 Les investissements de modernisation ou de rationalisation.....	6
1.2.1.3 Les investissements d'expansion ou de capacité	6
1.2.1.4 Les investissements stratégiques	6
1.2.2 Les investissements selon la nature :	7
1.2.2.1 Les investissements corporels.....	7
1.2.2.2 Les investissements incorporels.....	7
1.2.2.3 Les investissements financiers	7
1.2.2.4 Les investissements en besoin en fond de roulement	7
1.2.3 Les investissements selon la finalité :.....	7
1.2.3.1 Les investissements productifs.....	7
1.2.3.2 Les investissements non directement productifs.....	8
1.3 Les caractéristiques des investissements	8
1.3.1 <i>Le capital investi</i>	9
1.3.2 La durée de vie du projet :	10
1.3.3 Les flux de trésorerie générés par le projet :	11
1.3.3.1 Notion de cash-flow (ou flux de liquidité).....	11
1.3.3.2 Evaluation des cash-flows	12
1.3.4 La valeur résiduelle.....	14
Section2 Les projets d'investissement	16
2.1 Définition d'un projet :	16
2.2 Les étapes d'élaboration d'un projet d'investissement	16

2.2.1 Etape d'identification :	17
2.2.2 Etape d'études préalables	17
2.2.3 Etape de faisabilité	18
2.2.4 Etape d'évaluation :	21
2.2.5 Etape de l'avant projet d'exécution	21
Section3 Les critères d'évaluation des projets d'investissement	22
3.1 Le concept d'actualisation :	22
3.2 Méthodes de détermination de la rentabilité d'un projet :	23
3.2.1 La valeur actuelle nette (VAN)	23
3.2.1.1 Définition	23
3.2.1.2 Exemple d'application	24
3.2.1.3 Les avantages de la VAN	26
3.2.1.4 Les inconvénients de la VAN	26
3.2.2 L'indice de profitabilité (IP)	27
3.2.3 Le taux interne de rentabilité (TIR)	28
3.2.3.1 Définition	28
3.2.3.2 Le calcul de TRI	29
3.2.3.3 Exemples d'application	29
3.2.3.3 Comparaisons entre les méthodes de la VAN et TIR	30
3.2.4 Le délai de récupération	32
3.2.4.1 Définition	32
3.2.4.2 Exemple d'application	33
3.3 Choix du critère à utiliser	34
Chapitre II Notion du crédit	37
Section1 Le risque du crédit	37
1.1 Définition d'une banque et d'un crédit	37
1.2 Les risques de crédit	38
1.2.1 Le risque de non remboursement	38
1.2.2 Le risque de contrepartie	38
1.2.3 Le risque de taux	38
1.2.4 Le risque de change	38
1.2.5 Le risque d'illiquidité	38
1.2.6 Le risque de solvabilité:	39
1.3 Les moyens de prévention contre le risque de crédit	39
1.3.1 Le respect des règles prudentielles	39

1.3.1.1 Ratio de couverture des risques (RATIO COOKE)	40
1.3.1.2 Ratio de division des risques.....	40
1.3.2 Le recueil des garanties.....	40
1.3.2.1 les garanties réelles.....	41
1.3.2.2 Les garanties personnelles.....	41
Section 2 Les crédits d'investissement	43
2.1 Les crédits d'investissement directs.....	43
2.1.1 : Les crédits à moyen terme (CMT).....	43
2.1.2 Les crédits à long terme (LT).....	44
2.1.3 : Le crédits-bails ou LEASING.....	45
2.1.3.1 Mécanisme.....	45
2.1.3.2 les formes du crédit bail	46
2.1.3.2 Les avantages du crédit-bail	46
2.1.3.4 Les inconvénients de crédit-bail.....	47
2.2 Les crédits d'investissement indirects.....	47
2.2.1 Les crédits spéciaux	47
2.2.1.1 les crédits à l'emploi de jeunes.....	47
2.2.1.2 Les crédits aux anciens « moudjahidines » et « enfants de chouhadas ».....	48
Section 3 Autres types de crédits octroyés par la banque	49
3.1 Les crédits d'exploitation.....	49
3.1.1 : Les crédits par caisse	49
3.1.2 Les crédits par signature (Indirects)	49
3.2 Le financement du commerce extérieur	50
3.2.1 Le crédit documentaire :.....	50
3.2.1.1 Définition.....	50
3.2.1.2 Intervenants	51
3.2.1.3 Les avantages et les inconvénients du crédit documentaire	51
3.2.1.4 Les risques de crédit documentaire.....	51
3.2.2 Le crédit acheteur.....	51
3.2.3 Le crédit fournisseur	52
3.3 Le crédit aux particuliers	52
Chapitre III Montage, étude et gestion d'un dossier de crédit	55
Introduction au chapitre	55
Section I : L'étude de la viabilité d'un projet	56
1.1 Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement	56

1.1.1 Documents administratifs	56
1.1.2 Documents comptables, fiscaux et parafiscaux	56
1.1.3 Documents économiques et financiers.....	56
1.1.4 Documents techniques	56
1.2 L'analyse de l'étude technico-économique	57
1.2.1 L'analyse du marché	57
1.2.2 L'analyse commerciale.....	57
1.2.3 Analyse technique	58
1.2.3.1 Le processus de production.....	58
1.2.3.2 Les caractéristiques des moyens de production.....	58
1.2.3.3 Les besoins de l'entreprise	58
1.2.3.4 La localisation des unités de promotion	58
1.2.4 Analyse des coûts	58
Section II : Analyse de la rentabilité du projet.....	59
2.1 Analyse avant financement	59
2.1.1 Détermination des flux de trésorerie avant financement.....	59
2.1.1.1 L'élaboration des échéanciers des flux de trésorerie	59
2.1.1.2 L'élaboration du TCR prévisionnel :	60
2.1.1.3 L'élaboration du tableau Emplois/Ressources(E/R):.....	61
2.1.2 Les critères de rentabilité d'un investissement.....	62
2.2 analyse après financement	63
2.2.1 Elaboration d'un tableau Emplois/Ressources après financement.....	63
2.2.2 Appréciation de la rentabilité après financement	64
2.2.2.1 La rentabilité des fonds propres	64
2.2.2.2 La rentabilité de l'emprunt.....	64
Section III : Etude d'un cas pratique	66
3.1 Présentation de la banque d'accueil	66
3.1.1 Historique et développement du Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A)	66
3.1.2 Présentation de la structure d'accueil : CPA 194 Tizi-Ouzou	66
3.2 Organisation et rôle du service crédit	67
3.2.1 Organisation du service crédit dans l'agence :.....	67
3.2.2 Rôle et attribution du service crédit dans l'agence CPA 194	67
3.2.2.1 Attributions de la Cellule études et analyses des risques	67
3.2.2.2 Attributions de la cellule engagement et recouvrement	68
3.2.3 Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit.....	69

3.2.3.1 Relations fonctionnelles	69
3.2.3.2 Relations hiérarchiques.....	69
3.3 Etude d'une demande de crédit d'investissement	70
3.3.1 Etude de la viabilité	70
3.3.1.1 Présentation des éléments permettant à l'identification du promoteur et du projet	70
3.3.1.2 L'analyse de marché et les aspects commerciaux et techniques du projet :	71
3.3.2 Etude de rentabilité	72
3.3.2.1 L'élaboration de l'échéancier de remboursement	72
3.3.2.2 L'élaboration du Tableau des comptes de résultats (TCR)	74
3.3.2.3 Comparaison entre les cash-flows et l'échéance de remboursement.....	75
3.3.2.4 Calcul et appréciation des critères de rentabilité	75
3.3.3 Etude de risque.....	77
Conclusion de l'étude et avis personnel.....	78
Comparaison avec la décision de la banque :	78
Conclusion du chapitre.....	79
Conclusion générale	80
Bibliographie.....	82
Annexes	